

Et si on parlait des familles
et des enfants...
de leur évolution,
de leurs préoccupations
et de leurs besoins !

Le rapport 1999-2000
sur la situation
et les besoins
des familles
et des enfants

Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec 

Ce Rapport a été adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 9 décembre 1999 et transmis à la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, M^{me} Nicole Léger, le 20 janvier 2000, conformément à l'article 14 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance.

Recherche et rédaction: Céline Juneau, analyste-conseil

Comité de travail: Ce Rapport a été préparé sous la responsabilité d'un comité de travail du Conseil formé de:
M. Régis Labeaume, responsable
M^{me} Nicole Boily
M^{me} Denise T. Casimir
M^{me} Catherine Escojido

Coordination: Jean-Pierre Lamoureux, secrétaire général

Soutien technique: Céline Gariépy

Révision linguistique: Suzanne Lamy

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce Rapport sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

1050, rue des Parlementaires
Édifice André-Laurendeau, bureau 3.21
Québec (Québec) G1R 5Y7

Téléphones: (418) 646-7678
1-877-221-7024 (sans frais)

Télécopieur: (418) 643-9832

Courriel: conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca

Site: <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

© 2000 Conseil de la famille et de l'enfance

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, mars 2000

ISBN: 2-550-35622-5

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction	7
1. L'évolution récente de la famille	9
1.1 La population du Québec et les familles: leurs caractéristiques	10
1.1.1 La population, les familles et les enfants	10
1.1.2 Les grands-parents	11
1.1.3 Les familles autochtones	13
1.1.4 Les familles venues d'ailleurs	14
1.1.5 Les familles dont l'un des membres est handicapé	15
1.2 La transformation des familles: les traits dominants	15
1.2.1 La baisse de la fécondité	15
1.2.2 Le recul du mariage et la progression de l'union libre	17
1.2.3 La hausse des divorces et des séparations	18
1.2.4 L'augmentation des familles monoparentales et recomposées	18
1.2.5 L'allongement de l'espérance de vie	19
2. Les familles face aux changements et face à leurs rôles dans la société	21
2.1 La participation des parents à la population active: une réalité incontournable	22
2.2 Les conditions de vie dans les familles: pas toujours faciles	23
2.2.1 Les revenus	23
2.2.2 Les dépenses	26
2.2.3 Les considérations financières reliées à la présence d'un enfant	27
2.3 Le quotidien des parents: de multiples responsabilités	29
3. Les préoccupations concrètes et quotidiennes des familles	33
3.1 Le soutien aux parents et aux enfants	34
3.1.1 La conciliation de la vie familiale et professionnelle	37
3.1.2 L'aide financière directe ou indirecte	39
3.1.3 Les modifications à apporter au système judiciaire	42
3.1.4 Le soutien au rôle parental	43
3.2 Le rôle des parents face à l'école	45
3.3 La responsabilité des familles face au virage ambulatoire	51
Conclusion	55
Bibliographie	59
Annexe: consultations et remerciements	63
Composition du Conseil de la famille et de l'enfance	65

A v a n t - p r o p o s

Ce Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec constitue le premier d'une série que doit dorénavant produire, à chaque année, le Conseil de la famille et de l'enfance.

En effet, en juin 1997, à l'occasion de l'élargissement du mandat du Conseil de la famille et de l'enfance, le gouvernement précisait dans sa loi constitutive que «Le Conseil a également pour fonction de soumettre annuellement au ministre un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants au Québec».

Les membres ont abordé ce mandat avec enthousiasme. Élaborer ce rapport représente une excellente occasion de faire le point périodiquement et de soumettre à la discussion publique les préoccupations des parents et des intervenants, de saisir l'impact des actualités sociales et politiques sur la vie familiale et sur la prise en charge des enfants dans notre société, d'observer les effets des programmes sur les comportements des adultes et des enfants ou sur la démographie par exemple, de soulever des débats de valeur sur la vie de couple ou sur la vie familiale ou sur l'avenir des enfants.

Ce premier Rapport présente une vision globale des caractéristiques des familles et des enfants. La démarche fut amorcée par la production d'un Portrait statistique conjointement avec l'Institut de la statistique du Québec et le ministère de la Famille et de l'Enfance pour se doter d'un instrument fiable. Elle fut alimentée par des consultations et par le contenu de nombreuses études et recherches sur les familles qui sont actuellement en recrudescence.

Avec ses limites pour un premier Rapport, le Conseil propose ici une lecture synthétique préparant la voie à des rapports subséquents qui seront éventuellement plus circonscrits, thématiques et davantage prospectifs.

Le Conseil de la famille et de l'enfance souhaite que ce Rapport soit reçu avec intérêt et qu'il inspire tant les décideurs administratifs et politiques que les parents, les intervenants communautaires et professionnels ainsi que toute la population.

La présidente

Nicole Boily

Introduction

Le Conseil de la famille et de l'enfance consacre son premier Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec à l'évolution récente de la famille, à son adaptation face aux changements et aux principales préoccupations des parents et des intervenants.

Au printemps 1999, le Conseil, conjointement avec le ministère de la Famille et de l'Enfance (M.F.E) et l'Institut de la statistique du Québec (I.S.Q.), a lancé un document intitulé *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*¹. Cette publication avait comme objectif de regrouper les principales et les plus récentes données statistiques actuellement disponibles sur les familles et les enfants du Québec. Le présent Rapport s'appuie en grande partie sur ces données pour analyser les tendances les plus significatives qui caractérisent les familles québécoises dans le contexte des transformations qu'elles vivent.

Le Conseil a, par ailleurs, voulu regarder au-delà des chiffres pour témoigner d'une connaissance plus globale et intime des familles, de leurs attentes et de leurs besoins. Entre mars et juin 1999, il a tenu des séances générales de consultation à Québec, Montréal, Hull et Chicoutimi ainsi que deux rencontres avec des représentants des familles autochtones et des communautés ethnoculturelles. Un document de consultation intitulé *Faire progresser la réflexion sur la famille et les enfants*², identifiant une dizaine de tendances, a servi de canevas de discussion. C'est dans ces circonstances que des personnes en provenance des milieux communautaires, municipaux, scolaires, institutionnels, des services de garde, du monde du travail ainsi que des chercheurs de plusieurs disciplines sont venus échanger avec les membres du Conseil et partager leur propre lecture de la situation des familles et des enfants. Au cours de ces activités, une place de choix a été réservée aux parents et à leurs associations afin qu'ils puissent faire part au Conseil de leurs observations et de leurs besoins spécifiques. Enfin, la démarche a été complétée par une revue de littérature touchant les questions familiales.

Dans ce Rapport, on trouve, en conséquence, une première partie plus objective et plus quantitative, qui permettra au lecteur de faire le point globalement sur les principales caractéristiques des familles et des

1. Conseil de la famille et de l'enfance, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Bureau de la statistique du Québec, *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999, 206 p.
On peut obtenir une copie de ce document sur le site internet de l'Institut de la statistique du Québec à l'adresse suivante: <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/fam-enf/index.htm>

2. Conseil de la famille et de l'enfance, *Faire progresser la réflexion sur la famille et les enfants*, [recherche et rédaction: Céline Juneau], Québec, 1999, 24 p. (Non disponible).

La situation des familles et des enfants au Québec et leurs adaptations face aux changements

enfants. Ce sera la section «situation». Dans le premier chapitre, le Conseil met l'accent sur les différents éléments qui ont contribué à la profonde transformation des familles depuis une trentaine d'années. Le deuxième chapitre traite de la participation des parents à la population active, des conditions de vie des familles et du quotidien des parents, en montrant comment les familles québécoises se sont adaptées aux changements.

Les préoccupations des familles

Une deuxième partie plus subjective et plus qualitative suit, nourrie des activités de consultation, d'échanges avec les chercheurs et observateurs de la scène familiale. Ce sera la section «besoins». Ainsi, le chapitre trois aborde les plus importantes préoccupations des familles d'aujourd'hui et motive le soutien multiforme nécessaire aux familles. De plus, ce chapitre développe plus longuement le rôle des parents face à l'école et la responsabilité des familles face au virage ambulatoire.

En conclusion, le Conseil rappelle quelques-unes des actions qui mériteraient d'être entreprises pour répondre aux besoins des familles et des enfants du Québec au début du 21^e siècle.

L'évolution
récente
de la famille

Chapitre



L'évolution récente de la famille

C'est dans un cadre familial que vivent la majorité des citoyens. Les adultes et les enfants y évoluent régulièrement, mais il y a lieu de faire le point sur les grands traits qui caractérisent ce milieu changeant. Voici les données les plus récentes à ce sujet.

1.1 La population du Québec et les familles³: leurs caractéristiques⁴

1.1.1 La population, les familles et les enfants

À la suite du recensement de 1996, l'estimation de la population en 1997 est de 7 419 890 personnes dont 3 657 194 sont des hommes et 3 762 696 sont des femmes. La répartition des hommes et des femmes est pratiquement semblable dans tous les groupes d'âge, à l'exception des 65 ans et plus où la proportion des femmes atteint 59 %. En 1997, l'ensemble de la population québécoise se répartit ainsi: 23 % de la population a moins de 18 ans, 65 % est âgée de 18 à 64 ans et 12 % a plus de 65 ans⁵.

La vie en famille

De 1951 à 1996, le nombre de familles (avec et sans enfants) connaît une progression constante en passant de 856 041 familles en 1951 à 1 949 975 familles en 1996⁶. Bien que la proportion des personnes qui vivent dans les familles diminue avec le temps, la très grande majorité de la population (82 %) conserve toujours ce cadre de vie. Les familles biparentales (avec et sans enfants) sont encore majoritairement constituées de couples mariés (63,6 %). Néanmoins, les couples en union libre ont doublé dans l'espace de 10 ans en constituant 20,5 % de l'ensemble des familles comparativement à 10,8 % en 1986⁷.

Les familles avec enfants

Le nombre de familles avec enfants est de 1 286 520, réparties entre 977 085 familles biparentales (76 %) et 309 440 familles monoparentales (24 %). La proportion des familles biparentales ayant deux enfants

3. La définition de la famille retenue dans ce rapport est celle de la famille de recensement soit: couple actuellement marié (avec ou sans fils ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié. Les enfants peuvent être de tous âges. Source: adapté de Statistique Canada, Recensement de 1996.

4. Les informations statistiques sont tirées principalement du document intitulé *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Conseil de la famille et de l'enfance, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Bureau de la statistique du Québec, 1999, 206 p. Les données proviennent principalement du recensement de 1996 et de différentes enquêtes de Statistique Canada. L'Enquête sur les finances des consommateurs présente, depuis la fin du mois de novembre 1999, une mise à jour des données pour 1997. Nous utiliserons donc ces données pour traiter des revenus des familles dans le chapitre 2.

5. Ibid., p. 21-22.

6. Ibid., p. 28.

7. Ibid., p. 66.

(43 %) est légèrement supérieure à celle de ces familles n'ayant qu'un seul enfant (39 %). Les familles nombreuses (trois enfants ou plus) chez les familles biparentales ne dépassent pas 18 %. Par contre, dans les familles monoparentales, la proportion des familles à enfant unique s'établit à 63 % et celle à deux enfants se limite à 28 %. Enfin, les familles monoparentales ayant trois enfants ou plus ne représentent que 9 % de ces familles⁸.

Les jeunes de 0 à 17 ans

Tel que mentionné dans le document intitulé *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, la presque totalité des jeunes de 0 à 17 ans (98,4 %) vivent dans une famille; il n'y a que 1,6 % des enfants qui vivent hors famille⁹ et, dans plus de la moitié des cas, ces jeunes vivent avec des personnes apparentées. Parmi les enfants de 0 à 17 ans vivant dans une famille, 82,4 % sont dans une famille biparentale, 14,9 % vivent avec seulement leur mère et 2,7 % avec seulement leur père. Plus les enfants sont jeunes, plus ils vivent avec leurs deux parents, soit 86 % des enfants de 0 à 5 ans en regard de 79 % des enfants de 15 à 17 ans¹⁰.

1.1.2 Les grands-parents

Quelques caractéristiques des grands-parents

Nous avons peu d'information sur le profil des grands-parents. Néanmoins, nous pouvons apporter un certain éclairage sur la situation des personnes âgées de 65 ans et plus. Selon le démographe Louis Duchesne, il s'agit d'un groupe très diversifié. En 1997, on compte 375 073 hommes et 542 306 femmes de plus de 65 ans au Québec. Plus de la moitié de ces personnes sont mariées, près du tiers sont veuves, une personne sur dix est célibataire et moins de 5 % sont divorcées. Dans le *Bulletin* de l'Institut de la statistique du Québec de juin 1999, on apprend que 54 % des personnes de 65 ans et plus vivent dans une famille comme époux ou parents, 27 % vivent seules, seulement une sur 10 vit dans un ménage collectif et une sur dix avec d'autres personnes apparentées ou non¹¹. Près de 90 % des personnes de 65 ans et plus vivent dans des ménages privés. Ces données sont fort encourageantes pour les personnes qui souhaitent demeurer le plus longtemps possible chez elles. Par rapport au rôle de grands-parents, les données de l'Enquête sociale générale de 1995 nous révèlent que 25 % des grands-pères et 40 % des grands-mères ont plus de cinq petits-enfants¹². Cet écart important entre les grands-pères et les grands-mères s'explique notamment par la longévité plus grande des femmes.

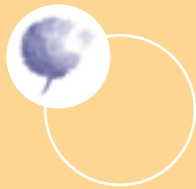
8. Ibid., p. 32 et dans le dépliant sur *Les familles et les enfants au Québec, principales statistiques*, Québec.

9. Il s'agit de ceux qui habitent avec des personnes apparentées (oncles, tantes, grands-parents...), en foyers d'accueil ou en institutions.

10. Ibid., p. 108-109.

11. *Bulletin*, Données sociodémographiques en bref, Statistiques sociales, Institut de la statistique du Québec, juin 1999, p. 1.

12. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 53.



« Il faudrait travailler à changer les cultures d'entreprises pour que les mesures de conciliation travail-famille cessent d'être perçues comme des coûts supplémentaires nuisant à l'économie ou à la compétitivité... les gouvernements ne peuvent tout faire en matière de conciliation... les entreprises, par un processus d'émulation (devraient) s'engager dans une compétition pour être reconnue pour leurs mesures de soutien aux parents. Pourquoi ne pas reprendre ce qui se fait dans les entreprises et mettre en place une charte de la qualité totale en matière de conciliation? »

(Témoignage recueilli lors de la séance de consultation de Québec, le 30 mars 1999).

1.1.3 Les familles autochtones

La réalité des familles autochtones n'est pas facile à saisir compte tenu du profil particulier de chacune des nations qu'elles regroupent et du manque de données sur ces différentes populations. Cependant, les informations disponibles font ressortir quelques caractéristiques des descendants des premiers occupants de ce territoire.

Tout d'abord, on entend par Autochtones «les Amérindiens et les personnes d'ascendance amérindienne ainsi que les Inuits». La population autochtone du Québec comprend dix nations amérindiennes et une nation inuit. En 1997, elle compte au total 72 430 personnes, soit 63 805 Amérindiens et 8 625 Inuits auxquels il faut ajouter quelque 15 000 personnes d'ascendance amérindienne qui sont généralement des Indiens sans statut. Ils représentent donc 1 % de la population totale du Québec¹³.

Le profil de la population autochtone

La population autochtone se caractérise par sa forte proportion de jeunes et sa faible proportion de personnes âgées. Des analystes des populations autochtones confirment que ces populations vieillissent beaucoup moins rapidement que la population québécoise et que leur croissance démographique devrait se poursuivre pour encore une dizaine d'années. Généralement, il y a un plus grand nombre d'enfants dans les familles autochtones que dans les autres familles québécoises, bien qu'il soit aussi à la baisse depuis le début des années quatre-vingt-dix. Auparavant, il n'était pas rare de voir des ménages formés de deux ou trois familles et parfois même de plusieurs générations. Aujourd'hui, avec l'augmentation des unités de logement dans la plupart des communautés, on retrouve davantage de ménages constitués d'une seule famille soit biparentale ou monoparentale¹⁴.

L'ampleur et la rapidité des changements sociaux au sein des communautés autochtones ont contribué à approfondir le fossé entre les générations. Les grands-parents ayant connu un mode de vie traditionnel sont parfois dérouterés par la vie que mènent leurs enfants et leurs petits-enfants. De plus, l'abandon de leur langue a accentué la distance entre les générations et n'a pas facilité la transmission des valeurs ancestrales. Dans ce contexte, il apparaît important de soutenir et d'encourager les expériences permettant aux communautés autochtones de reprendre contact avec certaines traditions ancestrales tout en profitant du mode de vie d'aujourd'hui. La recherche de leur identité devrait être appuyée et encouragée par la société. De plus, il faudrait travailler à assurer une meilleure compréhension entre le monde autochtone et les autres.

13. *Les Amérindiens et les Inuits du Québec, onze nations contemporaines*, Secrétariat aux affaires autochtones, Québec, 1997, p. 7-9.

14. *Nos familles, un monde à découvrir*, Brochure d'information préparée dans le cadre des travaux de la table de concertation québécoise sur la famille. Femmes autochtones du Québec inc., p. 24.

1.1.4 Les familles venues d'ailleurs

Dans la présentation des caractéristiques générales des familles venues d'ailleurs, il est intéressant de mentionner qu'on dénombre au Québec 287 215 familles comptant au moins un conjoint ou un parent né à l'étranger. Elles représentent près de 15 % de l'ensemble des familles recensées en 1996. En cinq ans seulement, la proportion des familles immigrées a augmenté d'un peu plus de 10 %. Près de 69 % des familles où les deux conjoints sont immigrés ont déclaré avoir des enfants à la maison. Il s'agit donc d'un pourcentage légèrement plus élevé que chez les familles québécoises où celui-ci ne dépasse pas 66 %. Un peu plus de 50 000 familles mixtes avec enfants sont formées de l'union de Québécois et de personnes nées à l'étranger. Ces familles mixtes représentent 32 % des familles immigrées en 1996.

C'est dans la région de Montréal, bien entendu, que nous retrouvons la plus grande concentration de population immigrée (incluant les familles mixtes ainsi que les résidents non permanents) avec une proportion de 65 %, soit près de deux familles sur trois qui vivent dans cette région administrative du Québec. L'autre tiers est dispersé dans l'ensemble du Québec avec une concentration plus grande dans les régions administratives de la Montérégie (13 %), de Laval (8 %), de Québec (3 %), des Laurentides (2,5 %) et de l'Outaouais (2,5 %) ¹⁵. De plus, d'après une étude de 1997 du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le nombre d'enfants par femme en 1991 est un peu plus élevé chez les immigrées ¹⁶. De façon générale, en 1991, «les familles immigrantes biparentales et monoparentales avec enfants se répartissent presque dans les mêmes proportions que l'ensemble des familles avec enfants du Québec» ¹⁷.

En regard des données statistiques, les familles immigrées n'apparaissent donc pas se distinguer de façon importante des autres familles, notamment après avoir vécu quelques années au Québec. Néanmoins, les rôles des femmes immigrantes dans la vie familiale sont parfois très différents de ceux des autres femmes québécoises et la famille élargie dans certaines communautés joue encore un rôle de cohésion et de soutien social dont la société québécoise devrait tenir compte. Dans un contexte d'immigration, très souvent le couple et les liens parents-enfants doivent se redéfinir.

15. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 86-89.

16. Lamotte, Aleyda, avec la collaboration de Denise Desrosiers, *Parents et conjoints d'ici et d'ailleurs: une étude comparée des familles québécoises natives, immigrées et mixtes*, Collection Études et Recherches, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Québec, 1997, p. 37.

17. Lanthier, Colette; Ross, Vincent et Haddam, Nadir, *Créer des liens familiaux de convivialité*, Collection Études et Recherches, Conseil de la famille et Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, Québec, 1995, p. 26.

Des spécificités pour les familles dont l'un des membres est handicapé

1.1.5 Les familles dont l'un des membres est handicapé

Du côté des familles dont l'un des membres est handicapé, mentionnons qu'en 1991, près de 10 % de la population était touchée par des incapacités¹⁸ selon l'expression utilisée dans l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA). Près de 70 % des hommes ayant des incapacités sont mariés en comparaison de 42 % des femmes. De ce nombre, 43 % des femmes ayant des incapacités ont trois enfants ou plus, 16 % en ont deux, 10 % n'en ont qu'un seul et près de 30 % d'entre elles n'en ont aucun¹⁹. En 1996, selon les données de la Régie des rentes du Québec, on évalue à 21 380 le nombre de familles ayant au moins un enfant handicapé, soit 1,7 % de l'ensemble des familles. C'est à Montréal et dans l'Outaouais que la proportion de familles recevant à ce titre des allocations de la Régie des rentes du Québec est la plus faible, avec 1,5 % des familles, et au Saguenay qu'elle est la plus élevée, avec 2,1 %²⁰.

1.2 La transformation des familles: les traits dominants

La transformation des familles, depuis une trentaine d'années, atteint à des degrés variables tous les pays industrialisés et plus particulièrement le Québec. Les traits dominants de ces changements concernent notamment la baisse de la fécondité, le recul du mariage et la progression de l'union libre, la hausse des divorces et des séparations, l'augmentation des familles monoparentales et recomposées ainsi que l'allongement de l'espérance de vie.

1.2.1 La baisse de la fécondité

Pour la société québécoise, la baisse de la fécondité reflète un véritable changement de comportement. Le baby-boom des années 1940 et 1950 n'a pas permis de diminuer les effets de la chute de la fécondité amorcée depuis le début du 20^e siècle. L'indice synthétique de fécondité²¹ ou le nombre moyen d'enfants par femme a baissé jusqu'à 1,37 en 1986. Par la suite, on a assisté à une remontée de cet indice en 1996 (1,57)²² et à une nouvelle descente en 1998 (1,48). Selon la démographe Évelyne Lapierre-Adamcyk, « même si la généralisation de l'usage de la contraception ne constitue pas la cause de la baisse de la fécondité,

Indice synthétique de fécondité

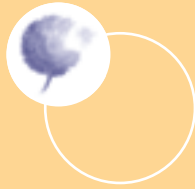
18. Dans l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), on considère comme des incapacités des personnes souffrant notamment de maladies telles qu'une maladie du cœur, une maladie pulmonaire, une maladie du rein, la déficience intellectuelle, les troubles de la vue, de l'ouïe, de la parole et bien d'autres affections chroniques... Statistique Canada, no. 82-555 au cat. Caractéristiques choisies des personnes ayant une incapacité et vivant dans un ménage.

19. Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)*, 1991, Compilation pour l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

20. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 90-91.

21. L'indice synthétique de fécondité est le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer. Il est calculé en additionnant les taux de fécondité (le nombre de naissances divisé par le nombre de femmes) par âge des femmes de 13 à 49 ans pour une année donnée.

22. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 41.



« ...les problèmes que vivent les jeunes garçons ne seraient pas étrangers à la difficulté de bien des hommes de trouver leur identité dans ce monde où les valeurs ont bien changé... on discute peu de la difficulté de bien des hommes à définir leur rôle de père sans modèles auxquels se référer. Le discours sur la masculinité étant très négatif, il ne faudrait pas..., s'étonner que les jeunes garçons manquent tant d'estime de soi et que tant d'hommes se suicident. »

(Témoignage recueilli lors de la séance de consultation de Québec, le 30 mars 1999).

L'âge moyen des mères à la première naissance

elle correspond à un des éléments qui permet aux couples de décider à quel moment ils auront les enfants qu'ils souhaitent et combien d'enfants ils auront²³». Dans ces circonstances, la contraception a souvent permis aux jeunes couples de retarder la naissance de leur premier enfant. L'âge moyen des mères à la première naissance est de 26 ans et plus de 63 % des naissances sont de mères ayant de 25 à 35 ans²⁴. Par ailleurs, entre 1987 et 1996, il est intéressant de noter que la proportion de nouvelles mères dans la trentaine est passée de 18 % à 27 %²⁵. Ainsi, étant donné que les femmes ont de plus en plus tardivement leur premier enfant, cette situation a comme conséquence de défavoriser une deuxième et surtout une troisième naissance. Le report des naissances entraîne donc un resserrement de la taille des familles.

La réduction de la taille des familles

Depuis 35 ans, cette dernière a constamment diminué, passant de 4,2 personnes par famille en 1951 à 2,9 en 1996²⁶. De plus, la proportion des familles nombreuses (3 enfants et plus), qui était de 19 % en 1986, n'est plus que de 16 % en 1996²⁷. La diminution des familles nombreuses se révèle un phénomène très significatif. En 1996, les familles avec un seul enfant sont majoritaires chez les couples en union libre (51 %) et chez les familles monoparentales (63 %). Chez les couples mariés, ce sont les familles de deux enfants (43 %) qui sont en plus grand nombre²⁸.

1.2.2 Le recul du mariage et la progression de l'union libre

La modification de la vie de couple est un autre facteur important de la transformation de la vie familiale. Il y a trois décennies seulement, le mariage était la norme pour les couples. En effet, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le divorce en 1968, la plupart des enfants naissaient de parents mariés. Mais dès le début des années 1970, la chute des mariages s'est amorcée compte tenu que beaucoup de célibataires décident alors de vivre en union libre pour un certain temps ou pour toute la durée de leur vie de couple. En 1996, les couples en union libre représentent 24 % des familles biparentales²⁹. Pour la première fois en 1995, plus de la moitié des naissances surviennent hors mariage et la proportion atteint 55 % en 1997. Ces naissances n'ont rien à voir avec les naissances autrefois qualifiées d'illégitimes. D'ailleurs, la proportion d'enfants nés de père inconnu ou non déclaré n'a pas changé depuis une dizaine d'années et est restée autour de 5 %³⁰. Ainsi, comme

La modification de la vie de couple

23. Lapierre-Adamcyk, Évelyne, « La situation démographique au Québec », *Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec*, volume 10, numéro 57, mars 1999, p. 20.

24. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 44.

25. « Plus de mères dans la trentaine », *Le Soleil*, 17 juin 1999.

26. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 92.

27. *Ibid.*, p. 99.

28. *Ibid.*, p. 96.

29. *Ibid.*, p. 66.

30. *Ibid.*, p. 115.

nous l'avons vu lors de nos consultations, l'union libre ne se révèle pas comme un refus d'engagement, mais comme une entente privée où l'engagement n'est pas incondtionnel ou formalisé juridiquement.

1.2.3 La hausse des divorces et des séparations

La hausse des divorces et des séparations est aussi une démonstration importante de la « crise du mariage ». La Loi sur le divorce de 1968 a été un facteur déterminant de cette crise et son impact s'est fait rapidement sentir de façon notable. Le pourcentage des mariages se terminant par un divorce passe de 8,8 % en 1969 à 14,6 % en 1971³¹. La révision de la Loi en 1985 a également été suivie d'une montée du nombre de divorces. Depuis 1986, le nombre de divorces au Québec varie entre 18 000 et 20 000 annuellement ce qui se traduit par un indice de divortialité³² de 49 % en 1996. Il faut aussi constater que les couples en union libre connaissent une fréquence de ruptures comparable et même supérieure à celle des couples mariés³³. L'évolution du nombre de divorces et de ruptures d'union est difficile à prévoir. Néanmoins, l'impact de ce phénomène signifie l'accroissement des familles monoparentales et recomposées.

1.2.4 L'augmentation des familles monoparentales et recomposées

En 1986, les familles monoparentales représentent 14,4 % de l'ensemble des familles (avec et sans enfants) et cette proportion atteint 15,9 % en 1996³⁴. La monoparentalité aujourd'hui est souvent la conséquence du divorce ou de la rupture d'union. Il y a à peine 25 ans, la situation de 53 % des parents seuls était due au veuvage contrairement à seulement 21 % en 1996. Désormais, c'est davantage le divorce qui est à l'origine de 37 % des cas³⁵. Ainsi, la monoparentalité s'explique le plus souvent par le départ d'un parent toujours vivant. Dans l'ensemble des 309 440 familles monoparentales québécoises recensées en 1996, 81,6 % de ces familles sont dirigés par des mères et 18,4 % par des pères. Dans un tel contexte, l'effet de l'instabilité des couples sur la vie familiale et sur les liens des enfants avec leur père (étant donné que ce sont surtout les mères qui élèvent seules leurs enfants) constitue, selon la sociologue Irène Théry, un enjeu social majeur.

De plus, comme autre séquence du cycle de la vie familiale à la suite d'une rupture d'union, il y a la recomposition familiale, configuration sociale encore peu étudiée aujourd'hui. La monoparentalité s'achève, la

La progression des ruptures d'union

Les familles monoparentales

31. Duchesne, Louis, *La situation démographique au Québec*, Bureau de la statistique du Québec, Québec, édition 1998, p. 67.

32. L'indice de divortialité estime la proportion des mariages qui se termineraient par un divorce, selon les conditions de divortialité d'une année donnée; il est la somme des taux de divortialité par durée de mariage.

33. Desrosiers, Hélène et Le Bourdais, Céline, *Progression des unions libres et avenir des familles biparentales biologiques*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Urbanisation, 1996, p. 3.

34. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 66.

35. Ibid., p. 78.

La hausse fulgurante de l'espérance de vie

plupart du temps, par la formation d'une nouvelle union qui se produit, selon les chercheurs, à l'intérieur d'une période de cinq ans. La recomposition familiale concerne, selon les données de l'Enquête sociale générale de 1995, environ 9 % de l'ensemble des familles³⁶.

1.2.5 L'allongement de l'espérance de vie

Enfin, comme dernière transformation majeure, nous allons souligner ici l'allongement de l'espérance de vie³⁷. En croissance depuis la fin du 19^e siècle, l'espérance de vie à la naissance ou la durée de vie moyenne, se chiffre à 75,18 ans chez les hommes et à 81,47 ans chez les femmes en 1996. L'écart entre la longévité des hommes et des femmes, qui est de 6,3 ans, a tendance à diminuer depuis le début des années 1990 étant donné que l'augmentation de la durée de vie moyenne est plus forte chez les hommes (1,5 an) que chez les femmes (0,6). Ainsi, selon le démographe Louis Duchesne, l'écart entre les sexes tend à diminuer un peu. Il est intéressant de se rappeler qu'en 1951, l'espérance de vie était un peu inférieure à 65 ans chez les hommes et se situait à environ 69 ans chez les femmes.

Par rapport aux différentes régions administratives du Québec pour la période 1994-1996, seul le Nord-du-Québec se démarque vraiment avec une espérance de vie limitée à 69,8 ans chez les hommes et 75,4 ans chez les femmes. Par ailleurs pour les autres régions, c'est en Abitibi-Témiscamingue que l'espérance de vie est la plus basse (73,0 ans chez les hommes et 80,1 ans chez les femmes). Ce sont les hommes de Laval qui connaissent la plus longue espérance de vie avec 76,1 ans et les femmes de la région de Chaudière-Appalaches avec une vie moyenne de 82,1 années.

Singulièrement, cet allongement de la vie s'accompagne, selon l'anthropologue Renée B.-Dandurand, d'une diminution de la période de la vie active, c'est-à-dire une réduction des années d'activité professionnelle, ce qui n'est pas sans soulever des problèmes dont il faut se préoccuper.

La combinaison de la hausse de l'espérance de vie avec la baisse de la fécondité ne peut avoir comme conséquence qu'une importante réorganisation sociale et économique de la société. En effet, dans un monde où l'on vit au-delà de 80 ans, il faudra notamment questionner la signification de la retraite et de la solidarité intergénérationnelle.

36. Ibid., p. 83.

37. Les données relatives à l'espérance de vie proviennent principalement de *La situation démographique au Québec*, op. cit., p. 31-44.

**Les familles face
aux changements et
face à leurs rôles
dans la société**

Chapitre





**Le taux d'activité
des mères âgées de
20 à 44 ans.**

Les familles face aux changements et face à leurs rôles dans la société

Baisse de fécondité, instabilité des unions, augmentation des familles monoparentales et recomposées, réorganisation sociale nécessaire à la suite de l'allongement de l'espérance de vie seront des enjeux majeurs pour le Québec, comme sans doute pour la plupart des sociétés occidentales, au cours du prochain millénaire. Voyons dans quelles réalités concrètes et quotidiennes, les familles vivent ces phénomènes sociaux inédits.

2.1 La participation des parents à la population active: une réalité incontournable

En 1996, le taux d'activité des mères et des pères dans les familles biparentales est respectivement de 67 % et de 88 %³⁸. Dans les familles monoparentales, le taux d'activité des mères seules se situe plutôt à 57 % et celui des pères seuls à 74 %.

Les mères occupent, plus que jamais, des emplois rémunérés. Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, il est intéressant d'observer que le taux d'activité des mères de 20 à 44 ans ayant des enfants de moins de 16 ans est passé de 37 % en 1976 à 70 % en 1997. La participation des mères sur le marché du travail reste toutefois reliée à la présence et à l'âge de leurs enfants. En effet, 85 % des femmes qui n'ont pas d'enfants sont actives alors que c'est le cas de 63 % de celles qui ont des enfants de moins de trois ans. La possibilité pour les mères d'occuper un emploi dépend souvent de la garde des enfants. La politique familiale du Québec, avec son programme de services de garde à la petite enfance, instaurée en 1997, pourrait avoir une incidence importante sur le taux d'activité des mères, au cours des prochaines années. Néanmoins, la présence massive des femmes sur le marché du travail depuis une vingtaine d'années a contribué à aider les familles à maintenir leur niveau de vie et à absorber les augmentations régulières du coût de la vie.

Les taux d'activité des mères au Québec confirment donc le changement du modèle familial. Comme le signale la sociologue Irène Théry, pour la plupart des mères il ne s'agit plus de choisir entre le travail et la famille ou l'alternance entre ces deux fonctions mais de cumuler les responsabilités. Cela s'explique par la nécessité pour une majorité de couples de compter sur deux revenus pour arriver. Dans le cas des

38. Les données relatives aux parents sur le marché du travail sont tirées du chapitre 6 du document intitulé *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 144-162: une personne est active lorsqu'elle est en emploi ou en chômage; une personne est inactive lorsqu'elle est sans emploi et ne cherche pas de travail.

familles monoparentales, il est bien évident que le fait d'avoir de jeunes enfants en l'absence d'un autre parent complique la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Malgré tout, le taux d'activité des mères seules de 20 à 44 ans ayant des enfants de moins de 16 ans a constamment augmenté depuis 1976 en passant de 45 % à 65 % en 1997. Par ailleurs, il convient d'observer que le taux d'activité de ces mères en 1997 est pratiquement le même que celui des mères ayant un conjoint quand l'enfant le plus jeune est âgé de 6 à 15 ans, soit 76,4 % versus 76,8 %.

2.2 Les conditions de vie dans les familles : pas toujours faciles

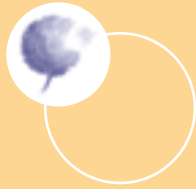
2.2.1 Les revenus³⁹

Le revenu moyen des familles après impôt

En 1997, les familles québécoises avec enfants gagnent en moyenne 40 159 \$ après impôt. Il convient de signaler que le revenu disponible des familles, après impôt et en dollars constants de 1997, a baissé de 6 % depuis 1981 (42 855 \$) compte tenu des effets combinés des récessions de 1981-1982 et de 1990-1991. Cette situation est relativement semblable à celle vécue dans l'ensemble du Canada (47 197 \$ en 1981 versus 44 788 \$ en 1997). En 1997 comme en 1981, ce sont les familles biparentales qui touchent le revenu moyen le plus élevé après impôt, soit 45 170 \$. Les familles monoparentales de leur côté ne disposent en 1997 que d'un revenu moyen après impôt de 22 800 \$ et lorsque le parent est une mère ce revenu se limite à 21 121 \$. Les familles monoparentales et particulièrement celles dirigées par une mère deviennent donc vulnérables à la pauvreté compte tenu notamment du traitement inégal au plan salarial et des conditions des femmes et des hommes dans le monde du travail. En effet, le seuil de pauvreté en 1997 pour une famille de deux personnes vivant dans une ville de 500 000 habitants et plus est de 17 542 \$. Dans ces circonstances, des coûts de services de garde accessibles sont essentiels à la participation des femmes sur le marché du travail. D'ailleurs, autant dans les familles biparentales que monoparentales, la taille de la famille ainsi que le coût des services de garde ont des effets déterminants sur l'activité des mères.

Il y a lieu de signaler que selon les données fiscales fédérales de 1997 de Statistique Canada (compilation de l'Institut de la statistique du Québec), 24 % de la totalité des familles biparentales avec enfants disposent de revenu total de plus de 75 000 \$ tandis qu'à l'autre extrémité de l'échelle, 16 % de ces familles ont des revenus se situant entre 10 000 \$ et 29 999 \$ et 2 %, au-dessous de 10 000 \$.

39. Les données provenant de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada ayant été mis à jour pour 1997, nous présentons ici les données compilées par l'Institut de la statistique du Québec en novembre 1999 et figurant sur le site internet de cet organisme: <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/fam-enf/index.htm> (tableaux 7.1, 7.6, 7.8, 7.9, 7.13, 7.15 et 7.16).



« ...il est difficile de continuer à être père à la suite d'une séparation. Souvent la garde est accordée à la mère. Et dans ce cas, il est très difficile de continuer à suivre son enfant, notamment à l'école parce que l'information est souvent réservée au parent gardien. »

(Témoignage recueilli lors de la séance de consultation de Québec, le 30 mars 1999).

Par ailleurs, 26 % de ces familles se retrouvent dans la tranche de 30 000 \$ à 49 999 \$ et 29 % dans celle de 50 000 \$ à 74 999 \$.

La proportion de familles à faible revenu

En 1997, selon l'Enquête sur les finances des consommateurs, plus de 191 000 familles québécoises avec enfants déclarent un revenu avant impôt se situant sous les seuils de faible revenu définis par Statistique Canada: une famille à faible revenu étant une famille qui consacre (sur la base de 1992) 54,7 % ou plus de son revenu (avant impôt) à l'achat de biens essentiels, soit au logement, à la nourriture et à l'habillement. De 1984 à 1989, la proportion des familles à faible revenu (avant impôt) est passée de 23 % à 16 %. Cependant, suite à la récession de 1990-1991, elle a commencé à remonter pour atteindre 21 % en 1997. Cette proportion se limite à 13 % chez les familles biparentales et s'élève à 55 % chez les familles monoparentales dirigées par une mère. En outre, plus de 49 % des familles à faible revenu sont des familles monoparentales. Par ailleurs, tel que le précisait Statistique Canada, au printemps 1999, les familles pauvres s'appauvrissent encore à mesure que les programmes gouvernementaux subissent des compressions. Bien que ces dernières années des emplois ont été créés, plusieurs d'entre eux sont des emplois peu payants à temps partiel ou autonomes.

La proportion d'enfants vivant dans une famille à faible revenu

Au cours de la période 1984 à 1989, la proportion d'enfants vivant dans une famille à faible revenu (avant impôt) avait aussi tendance à diminuer (25 % en 1984 versus 16 % en 1989) mais, dès 1990, elle s'est remise à augmenter pour se fixer à 21 % en 1997. Comme l'ont fait observer plusieurs participants, lors des consultations tenues au printemps 1999, la présence des enfants dans les familles a une incidence sur les revenus de ces dernières. Avec de jeunes enfants, les revenus sont moins élevés car un certain nombre de mères n'occupent pas un emploi rémunéré lorsqu'ils sont en bas âge. De plus, les différences de revenu et d'emploi entre les hommes et les femmes se trouvent aussi à conditionner la situation matérielle des familles.

Selon l'Institut Vanier de la famille, « la plupart des familles canadiennes ont vécu des transitions difficiles sur le plan financier pendant les années 1980 et 1990 ». Au cours de cette période, il ressort de toute évidence que ce sont les familles les plus riches qui s'en sont le mieux sorties. Les jeunes familles se sont appauvries et les familles de personnes âgées ont vu leurs conditions de vie s'améliorer. Les familles biparentales avec un seul revenu et les familles monoparentales ont été les plus affectées au cours des années 1990⁴⁰.

40. Propos cités dans *Le Soleil*, 12 février 1999.

Les postes de dépenses les plus importants

2.2.2 Les dépenses

Outre l'impôt, les postes de dépenses⁴¹ les plus importants pour la famille moyenne sont le logement, l'alimentation et le transport. En 1996, le montant moyen payé en impôt sur le revenu des particuliers est de 11 909 \$, soit à peu près le même montant qu'en 1992. Les familles affectent en moyenne 8 617 \$ au logement, 7 051 \$ aux aliments et 6 105 \$ au transport, montants qui eux aussi n'ont pas beaucoup varié depuis 1992.

Concrètement, les familles avec des enfants de moins de 15 ans consacrent en moyenne 23 cents de chaque dollar à l'impôt, 16 cents au logement, 13 cents aux aliments et 12 cents au transport. Ensuite, près de 8 cents sont réservées à l'entretien ménager et à l'ameublement, 7 cents aux loisirs, à l'éducation et à la lecture, 5 cents à l'habillement et 4 cents aux soins personnels et de santé. Le reste des dépenses concernent, entre autres, les cotisations d'assurance et de retraite, les dons, le tabac et les boissons alcoolisées, etc.⁴²

Le type de logement

Le type de logement occupé par les familles constitue, selon les démographes Jaël Mongeau et Évelyne Lapierre-Adamcyk, « un des indicateurs les plus révélateurs du mode de vie des familles, qui reflète les choix et les contraintes auxquels elles font face »⁴³. En 1996, pour l'ensemble du Québec, la majorité des familles biparentales avec enfants (78 %) sont propriétaires de leur logement et un peu moins du quart de ces familles (22 %) sont locataires. Les familles monoparentales louent leur logement dans 60 % des cas. La réalité dans les villes de Québec et de Montréal est bien différente. Dans la ville de Québec, la proportion des familles biparentales avec enfants propriétaires de leur logement se limite à 64 % et ne dépasse pas 48 % dans la ville de Montréal. Quant aux familles monoparentales, la proportion des locataires atteint 80 % dans la ville de Montréal et 72 % dans la ville de Québec⁴⁴.

Le nombre de pièces pour un logement est aussi un autre indicateur des conditions de vie des familles. L'Enquête sur l'équipement ménager de Statistique Canada nous révèle à ce sujet que les familles biparentales vivent en majorité dans de grands logements. Au-delà de 60 % de ces familles habitent dans des logements de six pièces ou plus. Quant aux familles monoparentales, elles se retrouvent davantage dans des logements de cinq pièces ou moins (76 %). De plus, cette enquête nous indique

41. Les données provenant de l'Enquête sur les dépenses des familles de Statistique Canada n'ayant pas été révisées pour 1997, nous présentons ici les données de 1996 qui sont les dernières disponibles.

42. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 179.

43. Péron et autres, *Les familles canadiennes à l'approche de l'an 2000*, Statistique Canada, no 96-321-MPF au catalogue, n° 4, Canada, 1999, (série des monographies du recensement) p. 285.

44. Ces données proviennent de la Société d'habitation du Québec (compilation spéciale des recensements de 1996 de Statistique Canada et compilation interne).

que 56 % des familles biparentales disposent d'au moins trois chambres et que la majorité des familles monoparentales (50 %) en ont deux ou moins⁴⁵.

L'alimentation

Les familles québécoises consacrent à l'alimentation⁴⁶, depuis le début des années 1980, un pourcentage toujours moins grand de leurs dépenses à ce poste budgétaire, bien qu'il soit le poste le plus important après le logement. En effet, en 1982, elles réservaient 17 % de leurs dépenses à l'alimentation. Quatorze ans plus tard, les achats alimentaires ne représentent plus que 13 % de l'ensemble de leurs dépenses. Selon une étude du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, «les changements survenus dans la composition du panier d'épicerie, la concurrence de plus en plus vive dans le secteur de l'épicerie et de la restauration et les gains de productivité enregistrés chez les transformateurs alimentaires sont autant de facteurs pouvant expliquer cet abaissement de la dépense alimentaire des familles»⁴⁷. Cependant, en dollars courants, les dépenses alimentaires moyennes des familles sont passées de 5 186 \$ en 1982 à 7 051 \$ en 1996. Une augmentation d'un peu plus de 1 800 \$ en moins de quinze ans.

L'étude du Bureau de la statistique du Québec, intitulée *D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie*⁴⁸ révèle aussi que les jeunes adultes dépensent moins pour leur alimentation que la génération du même âge il y a vingt ans. Par contre, pour les baby-boomers, c'est l'habillement qui a surtout été réduit. Néanmoins, toutes les générations ont augmenté leurs dépenses reliées aux loisirs. Elles présentent d'une génération à l'autre une hausse de 38 % entre 1978 et 1996. Du côté des aînés, ce sont surtout les dépenses reliées au logement qui ont le plus progressé par rapport à la génération du même âge de la fin des années soixante-dix.

2.2.3 Les considérations financières reliées à la présence d'un enfant

Plusieurs enquêtes menées au Québec ces dernières années révèlent que le nombre d'enfants que les Québécois désirent est de beaucoup supérieur à celui que l'on a en réalité. D'après le sondage sur cette question réalisé par SOM en juin 1998⁴⁹, il apparaît que les problèmes financiers des jeunes familles constituent l'un des obstacles majeurs à leur désir d'avoir au moins deux enfants. Près du quart des répondants

Le désir d'enfant

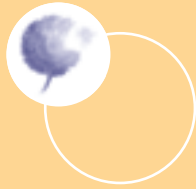
45. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 190-192.

46. *Ibid.*, p. 179.

47. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Pour en savoir plus sur le consommateur québécois*, Bioclips +, vol. 1, no 5, novembre 1998, [réalisation: Pauline Brassard, Direction de l'analyse et de l'information économiques], Version internet, p. 3.

48. Gauthier, Hervé et autres, *D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie*, vol. II, Bureau de la statistique du Québec, Québec, 1998, (série statistiques sociales), 261 p.

49. Les résultats de ce sondage ont été présentés dans *L'Actualité* du 15 juin 1998.



« Les préoccupations induites par la précarité du travail, les diverses contraintes financières et les responsabilités liées à la venue d'un bébé finissent par prendre une telle place qu'il n'y a plus beaucoup de temps pour la vie conjugale... on finit par se préoccuper plus de ses éléments «extérieurs» que de son couple. »

(Témoignage recueilli lors de la séance de consultation de Hull, le 8 avril 1999).

à ce sondage considèrent qu'il faut un revenu annuel (avant impôt) de plus de 50 000 \$ pour subvenir aux besoins d'une famille de deux adultes et deux enfants. Par ailleurs, pour 68 % de ces répondants, il n'apparaît pas important d'être marié pour faire des enfants, mais 64 % jugent nécessaire d'avoir un emploi stable. De plus, 62 % de ces individus considèrent qu'il est très difficile d'être parent aujourd'hui et que le coût de la vie est la principale raison pour expliquer cette difficulté. Enfin, plus de 76 % des répondants affirment que la société d'aujourd'hui n'encourage pas les adultes à faire des enfants.

En outre, comme le précise la journaliste Martine Turenne, «les considérations financières comptent rarement dans la décision de mettre un enfant au monde, du moins un premier. Elles prennent toutefois de l'importance quand vient le temps de penser à un deuxième enfant, et davantage encore à un troisième...»⁵⁰. C'est aussi l'âge des parents à la première naissance qui peut expliquer qu'on ne réalise pas le nombre d'enfants que l'on désire. En 1996, l'âge moyen des mères à la première naissance est de 26 ans et celui du père de 29 ans. Il reste que la poursuite d'études plus longues, notamment pour les femmes, la difficulté de l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail, l'âge des parents à la première naissance, les dettes d'études et les coûts reliés à la présence d'enfants dans les familles sont des obstacles qui peuvent expliquer le comportement actuel des couples.

2.3 Le quotidien des parents: de multiples responsabilités

Au cours des dernières décennies, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail a modifié de façon importante le quotidien des parents. Ce phénomène, loin d'être transitoire, est à l'origine d'une réorganisation des rapports entre les hommes et les femmes et entre la famille et la société.

Depuis l'Enquête sociale générale de 1992 de Statistique Canada⁵¹, il ne semble pas que le comportement des couples dans leur quotidien ait beaucoup changé. Les hommes consacrent généralement plus d'heures au temps professionnel que les femmes. Par contre, ces dernières, en plus de leur travail à l'extérieur, assument l'essentiel des tâches domestiques, le soin et l'éducation des enfants ainsi que l'entraide intergénérationnelle. Cette situation crée beaucoup d'insatisfaction chez les femmes et pèse, selon la sociologue Irène Théry, «sur les rapports parents/enfants au quotidien»⁵². De plus, ces inégalités contribuent à fragiliser les unions et à rendre les relations des enfants avec leurs parents encore plus difficiles dans les cas de ruptures.

50. Turenne, Martine, «Très cher», *L'Actualité*, 1^{er} avril 1999, p. 20.

51. Les données relatives à l'Enquête sociale générale de 1992 de Statistique Canada portant sur l'emploi du temps figurent dans le document intitulé *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 194-196.

52. Théry, Irène. *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*. Rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au garde des Sceaux, ministre de la Justice, Paris, Éditions Odile Jacob, 1998, p. 70 (La Documentation française).

Une étude de l'INRS-Urbanisation⁵³ révèle cependant que les hommes de moins de 30 ans sont plus portés que ceux de 40 ans et plus à assumer conjointement la responsabilité de la préparation des repas, du lavage et du ménage. Il apparaît aussi que la tendance des hommes à effectuer davantage de tâches domestiques est liée à leur niveau de scolarité. En effet, le partage des tâches dans le couple serait plus équitable lorsque les hommes ont fait des études post-secondaires et universitaires. Les deux responsables de cette étude, Céline Le Bourdais et Annie Sauriol, soulignent que l'importance des ruptures d'union ces dernières années a amené néanmoins les hommes à modifier certaines de leurs habitudes. C'est pourquoi les résultats de l'étude démontrent que les hommes dans les familles recomposées sont plus disposés que ceux dans les familles intactes à partager équitablement les responsabilités familiales.

Comme nous l'avons signalé précédemment, le déséquilibre ne se vit pas seulement au niveau des tâches domestiques. Il se manifeste aussi, comme l'écrit Irène Théry, «dans la division des rôles éducatifs». En effet, ce sont les mères qui assureraient au premier plan le «support quotidien» aux devoirs et aux leçons des enfants. Quant aux pères, ils s'intéresseraient plus aux bulletins pour encourager ou réprimander les enfants en fonction de leurs résultats scolaires. Il s'agit donc pour eux d'une intervention plus ad hoc.

Il y a lieu de rappeler que la responsabilité des soins aux personnes âgées, sans rémunération, revient aussi davantage aux femmes. En 1996, 20 % des Québécoises réservent au moins quelques heures par semaine à ces soins. Par contre, ce type d'intervention ne concerne que 14 % des Québécois. Dans le cas du support aux personnes handicapées, ce sont encore bien souvent les femmes qui sont le plus impliquées.

D'après les enquêtes réalisées auprès des mères en emploi par les chercheuses Francine Descarries et Christine Corbeil, il ressort que ces dernières sont en outre très attachées à leur vie sur le marché du travail. Elles signalent notamment que «la plupart de ces femmes avaient intériorisé une conception positive de leur double identité de mère et de travailleuse, au point d'ailleurs de relativiser les difficultés matérielles et les contraintes organisationnelles qui en découlent»⁵⁴. Néanmoins, les mères comme les pères sont toujours en attente de solutions qui leur permettraient de mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. D'ailleurs, comme le précise Denis Laroche, dans son analyse des données statistiques sur *L'Emploi du temps*⁵⁵ à partir de

53. Le Bourdais, Céline et Sauriol, Annie, *La part des pères dans la division du travail domestique au sein des familles canadiennes*, Institut national de la recherche scientifique (INRS) — Urbanisation, 1998, 55 p.

54. Descarries, Francine et Corbeil, Christine, *D'hier à aujourd'hui : la valse hésitation des mères en emploi*. Comprendre la famille, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 110.

55. Laroche, Denis et autres, *Les conditions de vie au Québec : un portrait statistique*. Chapitre 7 : L'emploi du temps. Bureau de la statistique du Québec, Québec, 1996, p. 222-239.

La pression du temps

l'Enquête sociale générale de 1992, plus de 40 % des hommes et des femmes affirment «se sentir pressé par le temps à tous les jours». Ils ont le sentiment d'être de plus en plus occupés. D'ailleurs, c'est dans les familles à double revenu et davantage encore s'il y a des enfants de moins de cinq ans que le niveau du stress associé à la pression du temps se fait le plus ressentir. Des participantes à la consultation de Hull résumant ainsi leur situation :

...dans la société d'aujourd'hui, tout le monde court, les parents mais également les enfants qui passent de longues heures à la garderie scolaire. Tout le monde est épuisé... il faut absolument ralentir ce rythme de vie... au bout du compte, les enfants sont bousculés, les parents sont impatients et ils n'ont plus le temps d'être des conjoints. Il faut... donner une pause aux parents (Hull, 8 avril 1999).

Selon l'enquête sociale générale sur l'emploi du temps des Canadiens en 1998, la situation n'apparaît pas s'améliorer. En effet, il semble que plus de personnes qu'en 1992 croient ne pas avoir assez de temps à accorder à leur famille.

Finalement, les hommes et les femmes réussissent à s'adapter aux diverses réalités de la vie, mais au prix d'une fatigue psychologique et physiologique qui tend à augmenter à mesure que leurs responsabilités s'accroissent tant au plan familial qu'au plan professionnel. Dans un tel contexte, les parents souhaitent donc que des interventions diversifiées soient développées pour répondre davantage aux besoins de la vie familiale d'aujourd'hui. Il s'agit d'un des plus grands défis de la gestion des ressources humaines de cette fin de siècle. De la capacité des entreprises privées et publiques à y apporter des solutions dépend la productivité de notre économie et le bien-être des citoyennes et des citoyens.

**Les préoccupations
concrètes et
quotidiennes des
familles**

Chapitre





Les préoccupations et les observations lors des consultations

Les préoccupations concrètes et quotidiennes des familles

Plusieurs des données statistiques présentées dans les chapitres précédents portent à s'inquiéter beaucoup du sort réservé aux familles et aux enfants. Il est alors apparu important au Conseil de la famille et de l'enfance d'interroger tous les intervenants intéressés à enrichir la réflexion sur les principales tendances qui influencent les familles québécoises et sur les changements qu'elles vivent. Des personnes en provenance des milieux communautaires, municipaux, scolaires, institutionnels, des services de garde, du monde du travail ainsi que des chercheurs de plusieurs disciplines ont été sollicités pour participer aux différentes séances de consultation. Une place spéciale a été, bien entendu, réservée aux parents et à leurs associations afin qu'ils puissent faire part au Conseil de leurs observations et de leurs attentes.

Dans ce chapitre, le Conseil a voulu mettre en évidence les préoccupations majeures exprimées avec sensibilité et conviction par les parents et les intervenants lors de la consultation. On n'y retrouvera donc pas une analyse en profondeur des besoins des familles, mais une approche empirique du soutien à leur accorder sans déresponsabiliser les premiers concernés que sont les parents.

À cette prise de parole des parents, correspondent les résultats des recherches et des études en cours sur la famille et sa situation. Il apparaît que plusieurs de ces préoccupations soulevées pourront constituer des enjeux importants pour les prochaines années.

Ce sera donc le soutien aux parents et aux enfants qui constituera le cœur de ce chapitre en réponse aux besoins. Puis, le Conseil mettra en lumière deux secteurs où les changements sociaux ont des incidences particulières sur la vie des familles. Ainsi, sera amorcée une réflexion sur le rôle des parents face à l'école ainsi que sur la responsabilité des familles face au virage ambulatoire.

3.1 Le soutien aux parents et aux enfants

Lors des différentes consultations du printemps 1999, la question du soutien aux familles est apparue comme étant une préoccupation capitale des participants. Tous convaincus que les enfants sont une richesse collective, ils souhaitent que l'État et tous les acteurs sociaux reconnaissent ce fait et que des actions concrètes soient entreprises pour que l'on identifie la famille comme une priorité. Des participants à la consultation de Hull traduisent ainsi leur pensée :

...les enfants sont une richesse collective dont on doit prendre soin, principalement en soutenant les parents qui en sont les premiers responsables. Le gouvernement devrait avoir comme souci constant de valoriser les rôles parentaux et ce, tant par le choix des mesures qu'il met en place que dans les représentations qu'il donne de la famille. Le rythme de vie très rapide d'aujourd'hui a des conséquences importantes sur les familles; le soutien de l'État est plus que jamais nécessaire, ne serait-ce que pour donner une pause aux parents (Hull, 8 avril 1999).

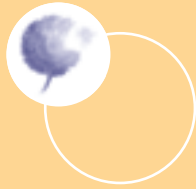
La reconnaissance de la famille comme le pivot de la société

Mais que veut dire soutenir les familles? C'est le fait d'une société qui développe un réel souci du bien-être des familles et de chacun de ses membres dans leur quotidien. C'est une collectivité qui reconnaît que la famille demeure le pivot de la société parce qu'elle fournit le lieu premier d'enracinement et de socialisation des enfants et du soutien mutuel de ses membres.

Les fonctions qu'assument les parents commandent, en conséquence, une responsabilité collective qui doit être partagée par tous les milieux, tant privés que publics. Ce soutien sera d'autant motivé que les parents exerceront leurs responsabilités et manifesteront la conscience de leurs rôles.

À observer le nombre et l'intérêt des participants de répondre à l'invitation du Conseil, il est aisé de constater que les gens croient toujours en la famille et en ses fonctions. Bien qu'exprimés de diverses façons, l'intérêt et le goût de vivre la famille restent très importants, même si la vie actuelle est manifestement difficile pour les familles. Avoir des enfants aujourd'hui est une entreprise risquée, peut-être encore davantage actuellement qu'auparavant. Cette vie suscite l'inquiétude face à l'avenir pour les enfants. Il y a des groupes particuliers de jeunes et d'adolescents pour lesquels on s'inquiète. Une augmentation du nombre de suicides des jeunes garçons par exemple, ou leur taux de décrochage scolaire, sont alarmants.

On ressent, en outre, les effets d'un appauvrissement des ressources des familles et beaucoup d'insécurité financière. Emplois précaires et rémunération en conséquence, quand ce n'est pas chômage et aide sociale, sont le lot de trop de personnes chargées des enfants avec les retombées prévisibles sur leur devenir et la pression exercée sur les réseaux d'intervention pour compenser les manques. Les familles à revenus moyens sont très touchées et n'échappent pas à la nécessité de performer, ni au stress lié à la conciliation de toutes leurs responsabilités.



« Les ruptures d'union témoignent dans bien des cas d'une grande détresse émotionnelle. Cette détresse est particulièrement importante chez les mères adolescentes qui, souvent, font des enfants pour combler un manque d'amour... il faut d'abord sortir ces mères de leur pauvreté émotionnelle avant de s'attaquer à leur pauvreté économique... il faut les accompagner dans leur expérience parentale et dans leur quête d'autonomie. »

(Témoignage recueilli lors de la séance de consultation de Hull, le 8 avril 1999).

La difficulté d'être parents tient aussi au fait d'une absence de valorisation de leurs rôles et de lacunes dans l'apprentissage à l'exercice des responsabilités familiales. Un appel répété à une plus grande responsabilisation de leur part ajoute à la pression. Il n'est pas étonnant alors d'entendre que les familles souffrent d'isolement et de manque de confiance. On ne vit plus en famille élargie pour toutes sortes de raisons liées à la dispersion géographique, aux ruptures des unions ou à la diminution de la taille des familles.

D'autres diversités dans les caractéristiques des familles tiennent aux réalités urbaines, semi-urbaines ou rurales qui sont fort différenciées, à celles des communautés ethnoculturelles et autochtones, à celles du marché du travail et des services aussi.

La question de la paternité est également toujours présente dans les discussions familiales. Si les rôles parentaux sont dorénavant presque interchangeables selon certains, il reste que l'exercice spécifique de la paternité est en redéfinition.

Par ailleurs, la question de la place réservée aux jeunes dans notre société concerne au plus haut point les parents des adolescents et des jeunes adultes. Leur formation, leur insertion sociale et professionnelle sont des facteurs-clés pour la réussite des futures familles. Les parents ne sont pas insensibles quand les jeunes crient qu'on ne les écoute pas.

En ce qui a trait aux nouvelles dispositions de la politique familiale du gouvernement du Québec, tous ceux qui la connaissent souscrivent aux orientations générales. Si des insatisfactions se manifestent, elles touchent plus particulièrement des modalités d'application.

La majorité des gens consultés marquent leur intérêt pour le développement des services de garde et des services éducatifs qui sont un support indispensable aux parents.

Toutes ces considérations méritent d'être accueillies avec sympathie, car dans bien des cas, elles prennent la forme de cris d'alarme ou de cris du cœur. L'aide aux familles est importante, mais pas encore suffisante pour abaisser le stress des parents et, par voie de conséquence, celui des enfants.

3.1.1 La conciliation de la vie familiale et professionnelle

Personne aujourd'hui ne peut mettre en doute l'ampleur et l'importance que pose aux parents la conciliation de leur vie familiale et professionnelle. En effet, pour les parents en emploi, concilier au quotidien la famille et le travail présente une difficulté de plus en plus grande.

Les parents et les intervenants de divers milieux nous en ont donné un témoignage frappant et nous ont confirmé l'urgence d'agir. C'est pourquoi le Conseil a proposé dans un Avis récent « Famille et travail, deux mondes à concilier »⁵⁶ des mesures concrètes pour favoriser la vie des familles.

Les difficultés rencontrées tiennent aux mutations en cours dans le monde de la famille et dans celui du travail, mais également au retard que met la société à s'adapter aux nouvelles réalités de la famille et du travail. Ce retard se manifeste sur plusieurs plans : celui des services publics, celui des politiques d'entreprise, celui également du partage inéquitable des rôles entre les femmes et les hommes.

En raison des conséquences majeures qui en découlent sur la qualité de vie — tant familiale que professionnelle — , il s'impose plus que jamais de combler ce retard. En effet, ce retard d'adaptation de la société entraîne des coûts économiques et sociaux considérables, notamment en termes de problèmes de santé associés au stress excessif, de décrochage scolaire des enfants, de manque de formation et de perte de motivation au travail, et ainsi de suite. De plus, ce retard entretient un préjudice inacceptable à l'égard des femmes, dans la mesure où il contribue à freiner leur participation pleine et entière au marché du travail. La conciliation famille-travail fait appel en conséquence à la notion de responsabilité sociale et collective.

À cette fin, le Conseil a été amené à prendre en considération des aspects qui débordent le strict domaine de l'intervention gouvernementale. Le défi de la conciliation ne saurait relever uniquement de la volonté ou de l'action de l'État. Il dépend aussi de celles des milieux de travail de s'adapter aux besoins de la famille, laquelle connaît actuellement des mutations profondes.

La vie familiale s'est transformée : les deux parents sont actifs sur le marché du travail dans 64 % des familles. Plus de 70 % des mères qui ont des enfants de moins de 16 ans travaillent. Mais, comme nous le savons toutes et tous, le partage inéquitable des rôles entre les hommes et les femmes continue d'obliger les femmes à assumer beaucoup plus que leur part des responsabilités familiales domestiques.

En parallèle, le monde du travail lui-même a changé de même que l'organisation du travail. Les emplois atypiques, le travail à temps partiel et le travail autonome, sont le lot d'un nombre croissant de personnes. Celles-ci n'ont pas accès aux congés de maternité, aux congés parentaux payés ou à d'autres mesures gouvernementales.

56. Conseil de la famille et de l'enfance, *Famille et travail, deux mondes à concilier*, (recherche et rédaction : Daniel Villeneuve avec la collaboration de Diane-Gabrielle Tremblay) Québec, 1999, 51 p. (Avis).

Un régime d'assurance parentale pour l'ensemble des responsabilités familiales

Dans son avis, le Conseil recommande instamment au gouvernement de concrétiser rapidement le régime d'assurance parentale qui est une des mesures prioritaires à appliquer pour faciliter aux jeunes parents la concrétisation de leur désir d'enfant.

Cependant, la réforme entreprise devrait prendre en compte non seulement les responsabilités parentales, mais l'ensemble des responsabilités familiales, celles vis-à-vis des parents, des conjoints, des frères et sœurs, etc. Dans le contexte du virage ambulatoire, ce type de responsabilité devient plus accaparant encore pour les parents en emploi.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'examiner des mesures complémentaires et universelles à développer dans le cadre du régime québécois d'assurance parentale.

Les services éducatifs et de garde concernent tous les acteurs sociaux pour assurer le nombre de places, la qualité et la flexibilité des services tant pour la petite enfance que pour les enfants d'âge scolaire. L'allègement des tâches parentales passe par la bonification de l'ensemble des mesures et des programmes existants et par une disponibilité accrue de tous les services publics.

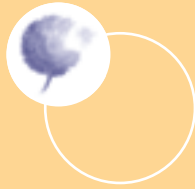
Le patronat et les syndicats doivent inscrire la conciliation famille-travail parmi les éléments prioritaires de toutes leurs négociations et développer des « programmes famille-travail » adaptés aux besoins des parents en emploi, entreprise par entreprise.

Les arguments d'ordre financier ou les impératifs d'équilibre budgétaire ne peuvent servir d'excuses pour l'inaction. On ne doit pas non plus considérer les changements structurels qui touchent le monde du travail comme des fatalités auxquelles la famille aurait à se plier unilatéralement.

3.1.2 L'aide financière directe ou indirecte

Les participants aux consultations se sont montrés très préoccupés par la pauvreté qui touche de plus en plus les jeunes familles, tant biparentales que monoparentales ainsi que les jeunes. Un rapport publié en juin 1999 par le Conseil canadien de développement social⁵⁷ est venu appuyer les propos avancés par plusieurs participants. En effet, le rapport révèle que les jeunes familles biparentales ont connu une forte augmentation de la pauvreté. Entre 1990 et 1995, leur taux de pauvreté a augmenté de 45 % par rapport à 37 % pour l'ensemble des familles biparentales. L'auteur du rapport note aussi que la situation est encore plus difficile

57. Conseil canadien de développement social, *La pauvreté dans les régions métropolitaines du Québec*, Rapport préliminaire de recherche, (rédaction: Sylvain Schetagne) Version internet, 22 juin 1999, 18 p.



«...si les hommes sont si peu présents auprès de leurs enfants après une rupture, c'est principalement parce qu'ils n'obtiennent pas de garde partagée et qu'ils doivent se contenter de droits de visite. C'est le système judiciaire qui relègue le rôle du père à celui d'un pourvoyeur. Si un père veut assumer sa responsabilité parentale, il doit se battre et cela coûte très cher. Avec le temps, la plupart des pères finissent par décrocher.»

(Témoignage recueilli lors de la séance de consultation de Hull, le 8 avril 1999).

pour les jeunes familles monoparentales où 87 % de ces familles sont pauvres.

Quant au taux de pauvreté chez les jeunes, il a subi une hausse de 34 % pour les personnes de moins de 15 ans et de 33 % pour les personnes de 15 à 34 ans au cours de cette période de 5 ans. Parmi les régions étudiées (Montréal, Québec, Chicoutimi/Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières), c'est la région métropolitaine de Montréal qui est la plus touchée par la pauvreté: en 1995, le taux de pauvreté atteint 27 %. Après Montréal, c'est Trois-Rivières qui présente le taux de pauvreté le plus élevé avec 24 %, suivi de Québec (23 %) et de Sherbrooke (22 %). En 1995, c'est la région de Chicoutimi/Jonquière qui affiche le taux de pauvreté le moins élevé avec 21 %. Néanmoins, le rapport signale que c'est la région qui a connu la plus forte progression de la pauvreté, soit une augmentation de 34 % de son taux de pauvreté depuis 1990.

La réévaluation des politiques relatives à l'emploi

Bien entendu, le seul véritable moyen de réduire la pauvreté chez les familles les plus vulnérables, c'est de permettre aux parents d'avoir un travail et, aussi, de pouvoir le conserver. Pour atteindre cet objectif, on doit notamment réévaluer les politiques relatives à l'emploi et soutenir les programmes de prévention élaborés pour maintenir les emplois.

Il faut susciter la participation des gens à des programmes de formation ou encore à des stages. À titre d'exemple, on peut souligner l'importance des programmes d'alphabétisation élaborés pour les travailleurs en vue d'assurer la modernisation des usines et éviter ainsi les pertes d'emploi.

Désormais, il est indispensable que toute la collectivité se préoccupe des questions liées à l'emploi. Il faut encourager les individus et les groupes à prendre toutes les initiatives prometteuses en ce domaine.

L'accessibilité aux services offerts par le milieu communautaire

Par ailleurs, en plus de l'octroi d'allocations familiales plus substantielles aux familles à faible revenu, il est nécessaire de rendre accessibles, particulièrement par le milieu communautaire, divers services et activités de soutien pour briser les isolements et faciliter l'insertion et la réussite de leurs enfants en milieu scolaire.

Le soutien au logement

Il faut également appuyer les mesures visant à permettre à ces familles de se loger convenablement. Trop peu de familles sont propriétaires de leurs résidences et plusieurs logements ne possèdent pas les caractéristiques nécessaires pour éduquer les enfants et les adolescents, ou encore pour offrir le minimum de sécurité et de confort aux membres de la famille. Il serait sans doute important d'analyser la question du logement familial maintenant que plusieurs années se sont écoulées depuis le retrait des mesures d'accession à la propriété pour les familles ou d'aide au logement familial.

La révision du régime fiscal

En outre, étant donné que la bonification de certaines mesures auprès des familles à faible revenu s'est faite à l'aide de ponctions effectuées dans les montants autrefois versés aux familles à revenu moyen, plusieurs participants aux consultations ont souhaité que le régime fiscal soit révisé de façon à mieux répondre aux besoins de ces familles et de leurs enfants. Ces propos ont nourri la réflexion du Conseil de la famille et de l'enfance, qui a présenté, en octobre 1999, un mémoire à la Commission des finances publiques énonçant les principes qui devraient être mis de l'avant «pour qu'un parti pris clair et sans équivoque envers les familles du Québec» soit retenu «de la part de la fiscalité québécoise»⁵⁸. Le Conseil a de plus profité de cette occasion privilégiée pour réaffirmer l'importance:

- de replacer la famille au centre de la fiscalité;
- de donner à l'enfant la place qui lui revient notamment en prenant compte que l'enfant est une responsabilité collective et qu'une mesure fiscale pourrait lui être attribuée en propre⁵⁹.

Bien que la révision du régime fiscal apparaisse comme une voie intéressante pour assurer le plein développement des familles au sein de la société, il s'avère, en outre, nécessaire de travailler à une meilleure articulation des différentes mesures d'aide directe et indirecte qui s'adressent aux familles et aux enfants.

3.1.3 Les modifications à apporter au système judiciaire

Dans un contexte où la vie familiale est profondément touchée par des changements, des perturbations, des ruptures de plus en plus nombreuses, les familles sont donc aux prises avec des situations qui les amènent devant les tribunaux ou dans des processus judiciaires. Cette tendance s'inscrit dans un contexte plus général de la judiciarisation des conflits, ce qui a d'ailleurs été maintes fois signalé par les médias et les associations familiales ces dernières années.

Or, on constate que diverses instances exercent des juridictions différentes sur les événements qui affectent les familles. Ces dernières doivent donc multiplier les démarches souvent très onéreuses, longues et surtout blessantes et traumatisantes pour les parents et les enfants. Au cours des consultations, tant des parents que des intervenants ont plaidé pour une approche plus humaine et pour la déjudiciarisation des contentieux familiaux. Bien sûr, le Code civil a été révisé depuis plusieurs années en ce qui a trait au mariage et au patrimoine familial. Il reste que l'union de fait laisse sans recours les membres du couple parent après une rupture. L'information à ce niveau est très déficiente.

La déjudiciarisation des contentieux familiaux

58. Conseil de la famille et de l'enfance, *Une fiscalité au service de la famille*, mémoire présenté à la Commission des finances publiques, (recherche et rédaction: Jean-Marie Brûlé), Québec, 1999, 24 p.

59. Ibid., p. 17-19.

La médiation familiale et la perception automatique des pensions alimentaires ont contribué à civiliser les relations au moment des ruptures d'union ou après celles-ci. Cependant, il subsiste de nombreuses difficultés d'application à certaines lois comme celle sur la protection de la jeunesse en regard de la responsabilité des parents, celle sur l'intervention en cas de violence et celle de l'accès des grands-parents à leurs petits-enfants en cas de divorce ou de séparation des parents. Par ailleurs, des lacunes concernant les responsabilités et les obligations des adultes dans les familles recomposées sont manifestes.

Il y aurait certainement lieu d'examiner d'autres avenues ou d'autres voies d'intervention judiciaire qui pourraient répondre tout aussi bien à certaines situations en respectant à la fois le cadre juridique, l'objet du conflit et plus particulièrement le type de relations entre les parties. Il se révèle désormais primordial de poursuivre une réflexion à ce sujet et d'étudier les modalités administratives et juridiques qui permettraient de diminuer la complexité du processus judiciaire.

Le Conseil entend donc apporter sa contribution et son éclairage dans un prochain Avis sur cette question que lui a demandé la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance.

3.1.4 Le soutien au rôle parental

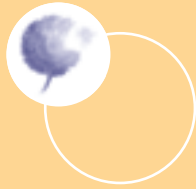
La responsabilité gouvernementale dans le soutien aux familles devrait trouver sa continuité dans les programmes et les approches des grands réseaux d'interventions auprès des familles que sont les services de santé et sociaux. Les Centres locaux de services communautaires (CLSC) et les Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) sont de ceux-là.

Même si la rareté des ressources les amènent à concentrer leurs activités auprès des familles en difficulté ou en crise, ces établissements devraient garder en tête de s'adresser à toutes les familles dans une perspective de prévention et de consolidation des habiletés des parents. La majorité des familles n'ont pas de difficultés majeures, mais il n'est pas dit qu'elles ne requièrent pas un support ponctuel et un encouragement périodique.

À leur niveau politique d'intervention également, les établissements scolaires ont un rôle à jouer dans la vie quotidienne des familles. Nous en parlons dans la section suivante.

De même, les municipalités doivent trouver leur manière d'aider les familles de leur territoire de diverses façons. De plus en plus d'entre elles se dotent d'une politique familiale municipale avec le souci d'aider et d'encourager les familles. Celles-ci sont particulièrement sensibles à l'organisation du transport, à la sécurité, à la localisation des services

La consolidation des habiletés parentales



« La société d'aujourd'hui commande la performance et l'excellence à tous les niveaux. L'obligation de réussir est partout, tant chez les enfants qui doivent performer à l'école, dans les sports et dans leurs loisirs que chez les adultes qui doivent réussir au travail et à la maison. Les gens sont tellement occupés à prouver au monde entier qu'ils sont «capables», qu'ils finissent par ne plus avoir le temps de discuter, de faire des activités en famille. »

(Témoignage recueilli lors de la séance de consultation de Chicoutimi, le 29 avril 1999).

publics, aux conditions d'habitation, à la variété et à la qualité des activités culturelles et sportives, pour ne donner que quelques exemples.

L'importance d'interventions familiales diversifiées et complémentaires

Il est important que les interventions familiales soient diversifiées et complémentaires. Il faut qu'elles soient adaptées aux nouvelles réalités familiales et qu'elles répondent à la spécificité de chaque famille. Les participants aux consultations ont souligné l'importance de maintenir des réseaux de soutien pour les familles et plus particulièrement pour les familles de milieux défavorisés. D'ailleurs, plusieurs ont fait observer que la participation à l'organisation des services et l'implication dans un groupe communautaire aident particulièrement les familles les plus vulnérables à sortir de leur isolement et à rechercher de nouvelles solutions aux difficultés auxquelles elles doivent faire face.

Le mouvement communautaire et les communautés locales donnent en outre souvent le ton, car leurs membres sont proches des personnes et des familles. Les réseaux publics ainsi que toutes les organisations de la société civile sont nombreuses et de plus en plus efficaces sur le terrain. Le développement des Maisons de la famille, des Maisons des enfants ou des Maisons des grands-parents témoigne de cette vitalité qui répond quotidiennement aux besoins des parents et des enfants aux différents cycles de la vie familiale. Ces ressources indispensables, mais pas assez pourvues, réalisent des activités remarquables en terme d'aide à la responsabilisation des parents et aux apprentissages de leurs rôles.

Cet éveil de la société civile aux problèmes sociaux et à la nécessité d'y faire face à partir de ses propres ressources semble prometteur, en particulier pour les parents et les enfants. De nouveaux modes de participation émergent actuellement au sein des collectivités qui pourraient contribuer à combler ce qui manque actuellement: la synergie qui rendrait les actions des uns et des autres encore plus efficaces.

3.2 Le rôle des parents face à l'école

La problématique de l'échec et du décrochage scolaire

Une préoccupation est revenue régulièrement lors des consultations. Les parents se demandent comment ils doivent agir pour soutenir davantage les enfants dans leur processus d'apprentissage. Ils sont fortement touchés par la problématique de l'échec et du décrochage scolaires. Les parents sont conscients que ceux qui quittent tôt l'école courent le risque de se retrouver dans des situations difficiles dans l'avenir. Ils savent que les jeunes qui sont instruits et qualifiés ont plus de chances de détenir un emploi et de faire quelque chose qu'ils aiment. Alors, comment peuvent-ils prévenir les difficultés scolaires de leurs enfants?

En 1996-1997, selon les estimations du ministère de l'Éducation, le tiers des jeunes Québécois n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires.

De plus, il y a lieu de signaler l'écart significatif de la réussite scolaire entre les filles et les garçons: en effet, le taux de diplomation au secondaire pour les filles a atteint 72 % comparativement à 61 % pour les garçons⁶⁰. Le *Portrait statistique des familles et des enfants au Québec* nous révèle aussi que la proportion des élèves qui redoublent tant au primaire qu'au secondaire est de l'ordre de 6 %. Ici encore, ce sont surtout les garçons qui sont les plus nombreux à connaître ces difficultés de parcours, particulièrement au secondaire, puisque 10 % d'entre eux ont redoublé une classe en 1996-1997⁶¹.

Le niveau social et éducatif des familles serait l'un des éléments clés de la réussite ou de l'échec scolaire. Dans un avis du Conseil supérieur de l'éducation adopté en 1996, on identifie, plus spécifiquement comme facteurs d'échec et d'abandon scolaires, les situations suivantes liées à la famille: «le manque de maîtrise de la langue par l'entourage immédiat du jeune; le peu d'intérêt que la famille porte aux études; et la faible situation socio-économique de la famille»⁶².

En effet, plusieurs spécialistes conviennent, pour bien contrôler une langue et pour assurer la réussite scolaire, qu'il est nécessaire que les enfants aient accès très jeunes à des livres pour pouvoir développer leur goût de la lecture, d'où le rôle très important des parents à cet égard. Ainsi, l'enfant qui vit dans une famille qui ne dispose pas de livres ou qui ne fréquente pas une bibliothèque scolaire ou municipale sera dès le départ passablement défavorisé. Par ailleurs, pour que des jeunes puissent s'appliquer à l'école et dans leurs travaux scolaires, il est fondamental que le milieu familial offre l'affection, l'encadrement et la sécurité dont les enfants ont besoin.

Les familles qui vivent des changements majeurs ne sont pas toujours en mesure de porter tout l'intérêt nécessaire aux études de leurs enfants, surtout si ces changements entraînent des relations conflictuelles et une situation économique difficile. Dans ces circonstances, des mesures d'aide spécifiques devraient être prises pour éviter que les conditions sociales défavorables de certaines familles ne mettent en cause les acquisitions scolaires des enfants. D'ailleurs, pour plusieurs participants aux consultations du Conseil:

...une des sources importantes de l'aggravation des problèmes des enfants et des adolescents est le manque d'accompagnement offert à ces derniers... On a augmenté la charge de l'enseignant et diminué les services professionnels... Les professionnels dans le milieu scolaire ne peuvent plus

60. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, op. cit., p. 134.

61. *Ibid.*, p. 136.

62. Conseil supérieur de l'éducation, *Contre l'abandon au secondaire: rétablir l'appartenance scolaire*, [recherche et rédaction: Jacques Bordage, Claude Beauchesne et Jean Proulx], Sainte-Foy, 1996, p. 36-39.

faire de prévention. Alors qu'auparavant un enfant était pris en charge dès l'apparition des premiers symptômes de difficultés, il faut attendre aujourd'hui que la situation se soit dégradée pour intervenir... (Il faut que) des ressources importantes soient réinvesties dans le domaine de l'éducation, particulièrement dans l'accompagnement des élèves (Québec, 30 mars 1999).

Le soutien régulier des enfants et des adolescents

Le soutien régulier des enfants et des adolescents en difficultés scolaires peut contribuer, selon le sociologue Sylvain Broccolichi, «à éviter le cercle vicieux de l'échec et du découragement, à maintenir une attitude positive vis-à-vis du travail scolaire et à favoriser en retour l'encouragement des enseignants»⁶³. En outre, il faut être conscient que l'implication des parents dans le support aux devoirs et aux leçons n'est pas toujours facile à réaliser compte tenu du manque de disponibilité physique suite à la présence des deux parents sur le marché du travail et du malaise qu'ils ressentent parfois vis-à-vis des nouvelles approches pédagogiques. Souvent, les parents se culpabilisent de ne pas pouvoir ou savoir aider adéquatement leurs enfants et adolescents. La société et l'école exigent beaucoup des parents sans toutefois les soutenir suffisamment dans leurs rôles. Il serait donc souhaitable que de nouvelles actions soient développées pour faciliter l'établissement d'un véritable rapport de confiance entre la famille, l'école et les enfants.

Par ailleurs, en plus des statistiques énoncées précédemment, plusieurs études démontrent un lien entre la réussite scolaire et le sexe de l'élève. L'avis du Conseil supérieur de l'éducation, sorti en octobre 1999, signale que l'écart de performance entre les garçons et les filles est relevé depuis au moins 35 ans⁶⁴. Le Conseil supérieur de l'éducation précise aussi que les enseignants et les parents qu'il a rencontrés lors de ses consultations croient que «l'école correspond mieux aux caractéristiques des filles qu'à celles des garçons en raison du type d'activités qui y est présenté»⁶⁵.

La chercheuse Claudette Gagnon, qui a publié au printemps 1999 un ouvrage sur la réussite scolaire⁶⁶, soutient, de son côté, que l'école ne fait pas partie des valeurs des garçons. «L'école est synonyme d'ennui et de contrainte. Ils ne saisissent pas l'importance d'aller à l'école, tandis que les jeunes filles ont vite intégré que pour réussir dans la vie, il fallait passer par là et réussir»⁶⁷. La réussite scolaire est alors perçue par les

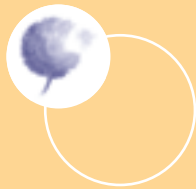
63. Broccolichi, Sylvain, «Inégalités sociales, inégalités scolaires», *L'école au cœur du social*, Informations sociales, n° 75, CNAF, Paris, 1999, p. 99.

64. Conseil supérieur de l'éducation, *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, [recherche et rédaction : Jean Lamarre et Michel Ouellet], Sainte-Foy, 1999, p. 22.

65. Ibid., p. 46.

66. Gagnon, Claudette, *Pour réussir dès le primaire. Filles et garçons face à l'école*, Collection Itinéraires féministes, les Éditions du remue-ménage, Montréal, 1999, 173 p.

67. Propos recueillis par Brigitte Breton, «L'école des gars», *Le Soleil*, 12 avril 1999.



« Il y a un grand danger que la société cesse de mettre l'accent sur ses jeunes et qu'elle devienne de moins en moins une responsabilité collective... il faudrait d'abord commencer par reconnaître l'impact positif qu'ont les enfants sur l'économie. »

(Témoignage recueilli lors de la séance de consultation de Hull, le 8 avril 1999).

garçons comme un comportement féminin auquel ils ne veulent pas s'associer. Pour contrer cette vision, Claudette Gagnon propose une plus grande implication des pères dans les tâches reliées à l'éducation. Bien que le soutien des mères soit très apprécié, il serait souhaitable selon elle que les pères ne se contentent plus de regarder les bulletins, mais s'intéressent régulièrement aux études de leurs enfants.

Lors de la consultation à Montréal, plusieurs participantes se sont interrogées sur la pertinence d'établir un lien entre la féminisation de l'apprentissage et les problèmes de réussite scolaire des garçons. Elles ont souligné l'absence de modèles masculins dans les écoles de niveau primaire et dans les garderies. Il serait très important, selon elles, d'augmenter le nombre d'hommes dans ces milieux. Les constats énoncés par le Conseil supérieur de l'éducation relativement à cette question ne permettent pas cependant d'affirmer que la présence majoritaire des femmes au niveau primaire puisse expliquer l'écart de réussite entre les filles et les garçons. En outre, le Conseil supérieur de l'éducation juge important d'apporter cette précision :

...quoique les enseignants et les enseignantes ne représentent pas les seuls modèles sexués pour des enfants, ces derniers ont quand même besoin de modèles. En ce sens, il apparaît nettement souhaitable qu'il y ait plus d'hommes qui décident d'opter pour une carrière en enseignement préscolaire et primaire et qu'il y ait également plus de femmes dans les postes de gestion à l'école primaire et à l'école secondaire⁶⁸.

Il appert que les garçons n'acquièrent pas leurs connaissances de la même façon que les filles : les filles le feraient en écoutant et en observant, les garçons en agissant. Selon cette perspective, il faut encourager les enseignants à développer des pratiques pédagogiques qui tiennent compte davantage des besoins et des intérêts des garçons. Il faut aussi adopter des comportements et des attitudes qui les motivent et les stimulent.

Les parents tentent dans la mesure du possible de répondre aux besoins différents de leurs enfants. Ils ne doivent pas hésiter à partager avec ces derniers leurs diverses expériences. Enfin, il faut surtout donner aux jeunes les moyens de développer leur confiance en soi et leur autonomie, deux éléments indispensables à la réussite scolaire. De plus, dans le cas des adolescents qui ont un emploi rémunéré pendant leurs études, les parents ne doivent pas hésiter à les aider à trouver le juste équilibre entre les obligations scolaires, les loisirs et le travail afin qu'ils ne

Des pratiques pédagogiques adaptées aux garçons

68. Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles, op. cit., 1999, p. 60.

La nécessité de rapprocher les parents de l'école

compromettent pas leur réussite scolaire. Le rôle des parents, c'est de toujours veiller à ce que les meilleures conditions soient réunies pour disposer les enfants à l'apprentissage. En outre, on ne peut ignorer qu'il y a de plus en plus de parents démunis et que cette situation ne se retrouve pas seulement à Montréal.

L'école ne peut pas toujours pallier aux responsabilités parentales, mais elle doit soutenir les familles en difficulté en essayant notamment de les sortir de leur isolement et en aidant les enfants à entrer en relation avec les autres afin qu'ils puissent disposer de toutes les conditions préalables à l'apprentissage. Il faut aussi poursuivre le travail d'amélioration des relations entre les familles et l'école. Les spécialistes s'entendent pour dire qu'il faut rapprocher les parents de l'école afin de leur permettre de mieux connaître l'établissement que fréquentent leurs enfants, de suivre plus adéquatement leur scolarité, de rencontrer les enseignants et de participer aux différentes activités offertes plus particulièrement à l'école secondaire.

Au Québec, depuis les années soixante, les parents se sont peu à peu gagnés une place dans le monde scolaire. En 1998, la création des conseils d'établissements dans les écoles primaires et secondaires, devait permettre aux parents d'accentuer leur rôle dans le cheminement scolaire de leurs enfants. Ces nouvelles structures réussissent-elles à relever ce défi et à ouvrir davantage les écoles sur la communauté? C'est dans cet esprit qu'il serait intéressant que le ministère de l'Éducation poursuive son évaluation de l'action des conseils d'établissements⁶⁹ et des comités consultatifs parentaux liés aux commissions scolaires (le comité des services aux élèves handicapés, le comité aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et le comité sur le transport scolaire) pour mesurer l'implication des parents dans cette nouvelle structure mise en place pour raffermir les liens entre l'école et la communauté. Il serait aussi d'intérêt de réaliser un travail approfondi de réflexion et de sensibilisation sur la place que devraient prendre les familles dans la scolarité de leurs enfants et adolescents. Enfin, pour accentuer le sentiment d'appartenance envers l'école, il conviendrait que des actions soient développées pour offrir une plus grande place aux familles.

Il y a lieu de signaler ici, pour apporter un meilleur éclairage à toute cette problématique, que le Conseil de la famille et de l'enfance a reçu de la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance le mandat de préparer, dans le cadre de son programme d'activités 1999-2000, un Avis spécifique sur les relations familles et écoles.

69. Le 24 novembre 1999, le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, M. François Legault, a rendu public le rapport intitulé *Les conseils d'établissement. Regard sur une première année de fonctionnement*, Ministère de l'Éducation, 1999, 52 p.

3.3 La responsabilité des familles face au virage ambulatoire⁷⁰

Le virage ambulatoire en santé et le maintien à domicile de personnes de plus en plus âgées sont aussi au cœur des préoccupations des familles québécoises. Plusieurs participantes aux consultations du Conseil sont intervenues de différentes façons pour souligner que :

...le désengagement de l'État a affecté énormément les familles notamment en retournant aux individus des responsabilités qui autrefois étaient collectives... (Le) virage ambulatoire... a eu pour conséquences d'alourdir la tâche des aidantes naturelles et rendre très difficile la vie des infirmières (Montréal, 15 avril 1999).

Les aidants naturels

Qui sont les aidants naturels? Les études récentes sur cette question montrent que les aidants naturels sont avant tout des femmes. Les résultats d'une recherche universitaire menée en 1998 pour l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)⁷¹ révèlent, en effet, que les femmes assument les soins aux patients du virage ambulatoire dans 70 à 80 % des cas. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 1996 de Statistique Canada sur l'entraide et le soutien social⁷², on apprend que plus des deux tiers des aidants naturels sont sur le marché du travail. La plupart sont mariés et plus de 25 % de ces aidants ont la responsabilité d'enfants de moins de 15 ans. Cette enquête confirme, malgré l'importance de la présence des femmes dans la population active, que celles-ci sont toujours à la tête des statistiques quant aux soins donnés aux personnes dépendantes.

Mais, parmi les membres de la famille, ce sont surtout les épouses âgées qui assument ces responsabilités, compte tenu la plupart du temps de l'écart d'âge dans le couple et de l'espérance de vie plus longue des femmes. Ces femmes, en outre, ne soignent pas seulement leur mari malade, elles s'occupent aussi de leurs enfants dépendants et quelquefois de leurs petits-enfants. Il serait donc important que le ministère de la Santé et des Services sociaux se penche sur l'impact que représentent notamment le virage ambulatoire et la politique de maintien à domicile sur la santé et le bien-être d'un des membres les plus vulnérables de la famille, soit les femmes âgées de 65 ans et plus.

70. Définition du «virage ambulatoire» proposée par le Conseil du statut de la femme dans *Le virage ambulatoire: notes exploratoires*, [rédaction Mariangela Di Domenico], Québec, 1996, p. 11:

«Substitué à l'hospitalisation, le virage ambulatoire consiste à offrir des soins de santé en maintenant la personne dans sa communauté. Le maintien dans son milieu se fait soit en remplaçant l'hospitalisation par diverses options ou en accélérant le retour de la personne dans son milieu de vie après l'hospitalisation».

71. AFÉAS, *Qui donnera les soins? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, [rédaction Denyse Côté (UQAH), Éric Gagnon (Université Laval), Claude Gilbert (UQAC), Nancy Guberman (UQAM), Francine Saillant (Université Laval), Nicole Thivierge (UQAR) et Marielle Tremblay (UQAC)], Condition féminine Canada, 1998, 134 p.

72. Informations tirées d'un article de Frederik, Judith A. et Fast, Janet E., «Le profil des personnes qui prodiguent des soins aux aînés» *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, automne 1999, p. 29-33.

Les familles de plus en plus petites et fragiles

Par ailleurs, les recherches soulignent aussi que beaucoup de femmes d'âge moyen qui sont sur le marché du travail et qui prennent soin de parents âgés, de parents handicapés ou de d'autres membres de la parenté éprouvent beaucoup de stress. Selon les analystes Judith A. Frederik et Janet E. Fast, «la difficulté de concilier travail et famille, le peu de temps libre, le souhait que quelqu'un d'autre prenne la relève et l'irritation ressentie à l'endroit de la personne dont ils (les soignants) prennent soin»⁷³ sont les principaux motifs soulevés par les aidantes pour expliquer leur stress psychologique et émotif. D'ailleurs, il y a lieu de rappeler que le transfert des responsabilités de l'État vers les familles, dans le domaine de la santé et des services aux personnes âgées, se fait dans un contexte où les familles sont de plus en plus petites et fragiles.

Face à une telle situation, des stratégies doivent être développées par les intervenants dans les secteurs de la santé et des services sociaux pour que la prise en charge des personnes dépendantes ne repose pas sur une seule personne afin d'éviter son épuisement. De plus, il faut s'assurer de faire connaître aux familles tous les services d'aide auxquels elles peuvent avoir accès. Il y a aussi la pertinence de développer un programme pour faciliter l'obtention de congés liés aux responsabilités familiales. Enfin, il faut développer plus de structures d'accueil pour les convalescents et les personnes âgées permettant ainsi aux aidants naturels de pouvoir s'accorder un peu de répit et éviter l'épuisement.

Le virage ambulatoire n'a pas seulement des incidences sur la vie familiale des soignants, mais aussi sur la vie familiale des travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux. Encore une fois, ce secteur, étant surtout constitué d'un personnel féminin (75 % de la main-d'œuvre dans les secteurs de la santé et des services sociaux en 1991), le virage ambulatoire touche principalement ces travailleuses. L'étude de l'AFÉAS de 1998 basée sur les témoignages de plusieurs de ces femmes révèle que :

...La difficulté pour les travailleuses de concilier vie familiale et vie professionnelle n'est pas nouvelle, mais le virage ambulatoire exacerbe la situation. Le climat de travail (insécurité), les conditions d'exercice de celui-ci (gardes de nuit, sur appel, exigence de la disponibilité ou pénalité), l'augmentation du niveau de stress et l'absence de politiques en matière de support pour les mères (risque d'endettement en raison du gardiennage de nuit par exemple) les mettent parfois en situation d'avoir à choisir entre leur carrière et leur famille. Les changements de quart de travail bouleversent en effet les habitudes de gardiennage et compliquent la vie quotidienne des mères. Les journées plus lourdes occasionnent

73. Ibid., p. 32.

aussi une plus grande fatigue et un stress constant qui ont un effet certain sur la vie personnelle.⁷⁴

Il est bien évident que cet environnement de travail ne facilite pas les relations de ces travailleuses ni avec leur conjoint ni avec leurs enfants. D'ailleurs, les auteurs de cette recherche considèrent que :

...Les rapports avec le conjoint ou les enfants sont affectés, tout comme les loisirs: on est souvent trop fatiguée. La conciliation du travail salarié et des responsabilités domestiques et familiales est plus difficile et ceci augmente par le fait même le niveau général de fatigue⁷⁵.

C'est pourquoi, compte tenu notamment de ce contexte, le Conseil de la famille et de l'enfance dans son avis du 13 mai 1999 intitulé *Famille et travail, deux mondes à concilier*, recommande la tenue d'un Forum⁷⁶ pour sensibiliser tous les Québécois aux difficultés rencontrées par les parents pour assumer toutes leurs responsabilités familiales et professionnelles. De plus, le Conseil recommande au gouvernement, pour contrer les effets pervers de certaines politiques gouvernementales, particulièrement en matière de santé :

...d'éviter toute forme de réduction des services publics ayant pour effet d'accroître la part du «travail invisible» assumée par les parents et surtout par les mères, et de poursuivre au contraire le développement des services nécessaires⁷⁷.

Par ailleurs, malgré toutes les transformations intervenues au cours des dernières années dans le secteur de la santé et des services sociaux, des services d'aide et des programmes souples doivent être maintenus et développés pour répondre aux besoins particuliers des familles autochtones, des familles immigrées et des familles dont l'un des membres est handicapé.

74. AFÉAS, *Qui donnera les soins? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, op. cit., p. 56-57.

75. Ibid., p. 57.

76. Conseil de la famille et de l'enfance, *Famille et travail, deux mondes à concilier*, op. cit., p. 12.

77. Ibid., p. 34.

Conclusion

Après avoir présenté le plus fidèlement possible la situation des familles et des enfants au Québec, après avoir montré comment tous et chacun se sont adaptés face aux changements et après avoir fait part de quelques-unes des principales préoccupations actuelles des familles québécoises, le Conseil de la famille et de l'enfance veut, en terminant ce premier Rapport, souligner quelques-unes des actions prioritaires qui mériteraient d'être retenues pour répondre aux besoins des familles et des enfants d'aujourd'hui.

La reconnaissance du rôle parental

Le Conseil juge qu'il est maintenant temps de reconnaître toute l'importance du rôle parental au sein de la société. Il faut miser sur le potentiel des mères et des pères pour assurer l'éducation et le développement harmonieux des enfants. C'est dans cet esprit que le Conseil croit nécessaire d'aider les parents à assumer leurs responsabilités et de les soutenir, dès le départ, en renforçant leurs compétences ou leurs habiletés parentales.

L'importance de l'égalité des rôles maternel et paternel

Toutefois, à la suite des transformations de la vie familiale depuis une trentaine d'années, le Conseil estime qu'il est tout aussi important de rétablir un rapport de confiance entre les femmes et les hommes. Selon cette perspective, il conviendrait de faire connaître et d'encourager toutes les formes d'organisation familiale basées sur l'égalité des rôles maternel et paternel.

La valorisation de la paternité

Par ailleurs, compte tenu des réalités vécues ces dernières années, le Conseil s'inquiète de l'affaiblissement du lien père-enfant suite aux ruptures d'union. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que soit valorisée davantage la paternité. On doit motiver les pères à se rapprocher de leurs enfants et leur démontrer l'importance de leur rôle éducatif auprès de ces derniers.

L'adaptation de la société aux obligations familiales

Étant donné les conditions de vie actuelle des familles, le Conseil est d'avis qu'il faut améliorer le quotidien des parents et des enfants. Pour ce faire, la conciliation famille-travail est le défi auquel la société québécoise doit s'attaquer pour améliorer la qualité de vie des familles. Il est nécessaire de sensibiliser tous les Québécois et toutes les Québécoises à cette question fondamentale et de travailler à l'adaptation de la société aux obligations familiales. Il faut permettre aux parents de disposer du temps nécessaire pour établir une relation de qualité avec leurs enfants.

Pour faciliter leur rôle face à l'école, le Conseil demande que les milieux scolaires développent de nouvelles actions pour faciliter l'établissement d'un véritable rapport de confiance entre la famille, l'école et les

L'établissement d'un véritable rapport de confiance entre la famille, l'école et les enfants

enfants. Le Conseil considère qu'il est nécessaire de poursuivre l'évaluation des réalisations des conseils d'établissements et des comités consultatifs parentaux liés aux commissions scolaires pour stimuler la participation des parents à ces nouveaux modes de gestion et de consultation ou à d'autres formes de soutien aux parents.

L'évaluation de l'impact de la façon de donner les soins sur les aidantes naturelles

À l'égard de la problématique liée au virage ambulatoire en santé, le Conseil demande au ministère de la Santé et des Services sociaux d'évaluer l'impact de cette nouvelle façon de donner les soins sur les aidantes naturelles les plus touchées, soit les femmes âgées de 65 ans et plus et les femmes d'âge moyen sur le marché du travail. Également, le Conseil s'attend à ce que des stratégies soient développées pour que la prise en charge des personnes dépendantes ne repose pas seulement sur les familles ou plus particulièrement sur les femmes.

Une meilleure coordination des services et des programmes d'aide à la famille et aux enfants

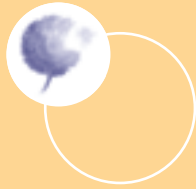
Le Conseil considère qu'il faut soutenir les familles et surtout celles vivant dans la pauvreté. En effet, compte tenu des facteurs de risques associés à la pauvreté pour les enfants et les jeunes et de la vulnérabilité qu'elle engendre, il faut veiller à une meilleure coordination des services et des programmes d'aide à la famille et aux enfants tant en matière d'éducation, de formation continue, d'emploi, de revenu et de services de garde. Dans un contexte où l'État remet en question certaines de ses interventions, le Conseil croit en la pertinence d'insister à nouveau sur le bien-fondé de développer des services et des programmes d'aide souples pour répondre aux besoins particuliers des familles autochtones, des familles immigrées et des familles dont l'un des membres est handicapé. Il importe de permettre à ces familles d'exprimer leurs attentes et de participer aux prises de décisions relatives aux situations qu'elles vivent dans un esprit de partenariat absolument essentiel.

La valorisation de la transmission des valeurs et des connaissances entre les générations

De plus, pour soutenir les familles et les enfants, le Conseil croit à la nécessité de valoriser la transmission des valeurs et des connaissances entre les générations. Il faut donc travailler à créer des liens plus étroits entre les générations. À ce chapitre, le Conseil est convaincu que des liens pourraient être établis avec les communautés autochtones et certaines communautés culturelles pour identifier les expériences les plus valorisantes pour les familles.

À l'arrivée du 21^e siècle, le Conseil croit qu'il est temps de réaffirmer une vision positive des familles et des enfants. C'est dans cet esprit que le Conseil souhaite que des actions soient prises pour développer une plus grande conscience sociale à l'égard du renforcement de la vie familiale. Comme contribution à cette démarche, la société doit permettre aux familles de passer plus de temps ensemble et favoriser l'adoption de mesures qui assureront la promotion de la responsabilité parentale.

En effet, les phénomènes sociaux en émergence ne présagent sans doute pas de meilleures conditions de vie pour les familles. Il apparaît toutefois primordial, dans une société comme la nôtre, de donner la chance à chaque parent de vivre son projet familial de façon satisfaisante et gratifiante, et, à chaque enfant, l'occasion de bénéficier de milieux sécurisants et propices à un développement optimal, sous la gouverne d'adultes valorisés dans leurs rôles et soutenus dans leurs responsabilités.



« Il faut présenter dans les médias une image plus positive de la vie de couple et de la famille. Il faut cesser de ne montrer que la souffrance des couples et, plutôt, réhabiliter l'unité conjugale. »

(Témoignage recueilli lors de la séance de consultation de Montréal, le 15 avril 1999).

Bibliographie

AFÉAS, *Qui donnera les soins? Les incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, [rédaction: Denyse Côté (UQAH), Éric Gagnon (Université Laval), Claude Gilbert (UQAC), Nancy Guberman (UQAM), Francine Saillant (Université Laval), Nicole Thivierge (UQAR) et Marielle Tremblay (UQAC)], Condition féminine Canada, 1998, 134 p.

Broccolichi, Sylvain, «Inégalités sociales, inégalités scolaires», *L'école au cœur du social*, *Informations sociales*, n° 75, CNAF, Paris, 1999, 146 p.

Bulletin, Données sociodémographiques en bref, Statistiques sociales, Institut de la statistique du Québec, juin 1999, 8 p.

Conseil canadien de développement social, *La pauvreté dans les régions métropolitaines du Québec*, Rapport préliminaire de recherche, [rédaction: Sylvain Schetagne] Version internet, 22 juin 1999, 18 p.

Conseil de la famille et de l'enfance, *Faire progresser la réflexion sur la famille et les enfants*, document de consultation, [recherche et rédaction: Céline Juneau], Québec, 1999, 24 p. (Non disponible).

Conseil de la famille et de l'enfance, *Famille et travail, deux mondes à concilier*, [recherche et rédaction: Daniel Villeneuve avec la collaboration de Diane-Gabrielle Tremblay], Québec, 1999, 51 p.

Conseil de la famille et de l'enfance. Monde en mutation, changements de valeurs? *Les repères des Québécois et des Québécoises à l'aube de l'an 2000*. [Discours]. Conférence de clôture au 5^e Symposium de recherche sur la famille organisé par le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, par Nicole Boily, 4 & 5 novembre 1999, Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, 1999, 18 p.

Conseil de la famille et de l'enfance, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Bureau de la statistique du Québec, *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999, 206 p.

Conseil de la famille et de l'enfance, *Une fiscalité au service de la famille*, mémoire présenté à la Commission des finances publiques, [recherche et rédaction: Jean-Marie Brûlé], Québec, 1999, 24 p.

Conseil du statut de la femme, *Le virage ambulatoire: le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction: Marie Moisan], Québec, juin 1999, 121 p.

Conseil du statut de la femme, *Le virage ambulatoire: notes exploratoires*, [rédaction: Mariangela Di Domenico], Québec, 1996, 28 p.

Conseil supérieur de l'éducation, *Contre l'abandon au secondaire: rétablir l'appartenance scolaire*, [recherche et rédaction: Jacques Bordage, Claude Beauchesne et Jean Proulx], Sainte-Foy, 1996, 118 p.

Conseil supérieur de l'éducation, *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, [recherche et rédaction: Jean Lamarre et Michel Ouellet], Sainte-Foy, 1999, 116 p.

Descarries, Francine et Corbeil, Christine. *D'hier à aujourd'hui: la valse hésitation des mères en emploi*. Comprendre la famille, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 108-123.

Desrosiers, Hélène et Le Bourdais, Céline, *Progression des unions libres et avenir des familles biparentales biologiques*, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Urbanisation, Montréal, 1996, 25 p.

Duchesne, Louis, *La situation démographique au Québec*, Bureau de la statistique du Québec, Québec, édition 1998, 252 p.

Frederik, Judith A. et Fast, Janet E., «Le profil des personnes qui prodiguent des soins aux aînés», *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, automne 1999, p. 29-33.

Gagnon, Claudette, *Pour réussir dès le primaire. Filles et garçons face à l'école*, Collection Itinéraires féministes, les Éditions du remue-ménage, Montréal, 1999, 173 p.

Gauthier, Hervé et autres, *D'une génération à l'autre: évolution des conditions de vie*, vol. II, Bureau de la statistique du Québec, Québec, 1998, (série Statistiques sociales), 261 p.

Lamotte, Aleyda avec la collaboration de Denise Desrosiers, *Parents et conjoints d'ici et d'ailleurs: une étude comparée des familles québécoises natives, immigrées et mixtes*, Collection Études et Recherches, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Québec, 1997, 181 p.

Langlois, Simon, *Profil du Québec, Tendances de la société québécoise, Une révolution sociale et culturelle, Québec 2000, Rétrospective du XX^e siècle*, sous la direction de Roch Côté, Montréal, Fides, 1999, p. 125-203.

Lanthier, Colette; Ross, Vincent et Haddam, Nadir, *Créer des liens familiaux de convivialité*, Collection Études et Recherches, Conseil de la famille et Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, Québec, 1995, 26 p.

Lapierre-Adamcyk, Évelyne, «La situation démographique au Québec», *Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec*, volume 10, numéro 57, mars 1999, p. 19-21.

Le Bourdais, Céline et Sauriol, Annie, *La part des pères dans la division du travail domestique au sein des familles canadiennes*, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Urbanisation, Montréal, 1997, 55 p.

Laroche, Denis et autres, *Les conditions de vie au Québec: un portrait statistique*. Chapitre 7: L'emploi du temps. Bureau de la statistique du Québec, Québec, 1996, p. 222-239.

Les Amérindiens et les Inuits du Québec, onze nations contemporaines, Secrétariat aux affaires autochtones, Québec, 1997, 27 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Pour en savoir plus sur le consommateur québécois*, Bioclips +, vol.1, n° 5, novembre 1998, [réalisation: Pauline Brassard, Direction de l'analyse et de l'information économiques], Version internet, 13 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes. Agissons en complices*. Québec, 1998, 76 p.

Ministère du Conseil exécutif, *Nouvelles dispositions de la politique familiale. Les enfants au cœur de nos choix*, Québec, 1997, 40 p.

Nos familles, un monde à découvrir, Brochure d'information préparée dans le cadre des travaux de la Table de concertation québécoise sur la famille. Femmes autochtones du Québec inc., 47 p.

Péron et autres, *Les familles canadiennes à l'approche de l'an 2000*, Statistique Canada, no 96-321-MPF au catalogue, n°4, Canada, 1999, (série des monographies du recensement) 369 p.

«Plus de mères dans la trentaine», *Le Soleil*, 17 juin 1999.

Statistique Canada, *Aperçu sur l'emploi du temps des Canadiens en 1998*, Enquête sociale générale, n° 12F0080XIF au catalogue, Site internet, novembre 1999, 21 p.

Statistique Canada, *Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)*, 1991, Compilation pour l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

Théry, Irène. *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*. Rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au garde des Sceaux, ministre de la Justice, Paris, Éditions Odile Jacob, 1998, 414 p., (La Documentation française).

Turenne, Martine, «Très cher», *L'Actualité*, 1^{er} avril 1999, p. 19-24.

Annexe : consultations et remerciements

Le Conseil de la famille et de l'enfance a tenu ses séances de consultation sous le thème *Faire progresser la réflexion sur la famille et les enfants* aux dates et aux endroits suivants :

Le 30 mars 1999 : Centre Lucien-Borne
100, chemin Sainte-Foy
à Québec

Le 8 avril 1999 : Maison du Citoyen
25, rue Laurier
à Hull

Le 15 avril 1999 : Centre Saint-Pierre
1212, rue Panet
à Montréal

Le 29 avril 1999 : Hôtel Le Montagnais
1080, boulevard Talbot
à Chicoutimi

Pour ces quatre séances, M^{me} Nicole Lacelle a agi comme animatrice, et M^{me} Anne-Marie Trudel comme rapporteure.

Des représentants des communautés culturelles et des familles autochtones ont été aussi rencontrés :

Le 18 juin 1999 : au 600, rue Fullum
à Montréal

Le Conseil de la famille et de l'enfance tient à exprimer sa gratitude à toutes les personnes qui ont collaboré, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de ce Rapport.

Composition du Conseil de la famille et de l'enfance

1999-2000

MEMBRES

BOILY, Nicole
Présidente du Conseil
Québec

AMIOT, Suzanne
Vice-présidente de la
Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec
Montréal

CARBONNEAU, Claudette
Première vice-présidente de la
Confédération des syndicats nationaux
Montréal

CASIMIR, Denise T.
Directrice exécutive
du Y.M.C.A. de Saint-Laurent
Saint-Laurent

CONDÉ ICART, Renée
Coordonnatrice, consultante-fondatrice du Centre haïtien
d'action familiale
Montréal

COUTURE, Suzanne
Conseillère municipale de Val-d'Or
Val-d'Or

ESCOJIDO, Catherine
Vice-présidente du Conseil
Directrice des affaires publiques de Vidéotron Communications
Montréal

FOURNIER, Danielle
Professeure à
l'Université de Montréal
Montréal

GEORGE, Kenneth
Commissaire à la
Commission scolaire de Montréal
Montréal

LABEAUME, Régis
Président de la Société d'investissement Orléans inc.
Saint-Laurent, Île d'Orléans

LABRECQUE, Huguette
Présidente provinciale de l'Association féminine
d'éducation et d'action sociale
Saint-Jean-Chrysostome

LEBLANC-SÉNÉCHAL, Fernande
Présidente de la Commission scolaire Marie-Victorin
Saint-Hubert

MONGRAIN, Suzelle
Coordonnatrice de la Maison de la famille de Trois-Rivières
Trois-Rivières

PITRE-ROBIN, Claudette
Directrice du Regroupement des centres de la petite enfance de la
Montérégie
Saint-Lambert

PRUD'HOMME, Gilles
Directeur général d'Entraide pour hommes
Montréal

MEMBRE DÉSIGNÉE

PLANTE, Annette
Sous-ministre adjointe au
ministère de la Famille et de l'Enfance

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LAMOUREUX, Jean-Pierre



Québec 
Conseil de la famille
et de l'enfance